



# Règlement Motocross 2021

## CONTENU

1	FÉDÉRATION FMS, CHAMPIONNATS SUISSES .....	4
1.1	Championnat suisse .....	4
1.2	Commission .....	4
2	LICENCES .....	5
2.1	Conditions d'obtention .....	5
2.2	Renonciation .....	6
2.3	Types de manifestations .....	6
2.4	Assurances .....	6
2.5	Types de licences .....	6
2.6	Conditions d'obtention de licence et possibilités selon les catégories .....	8
2.7	Demandes d'exception .....	9
2.8	Aperçu .....	9
3	INSCRIPTIONS, PILOTE ET TEAMS .....	10
3.1	Inscriptions .....	10
3.2	Droits et devoirs du pilote et de ses accompagnants (cf. Art. 60.2 Code sportif FMS) .....	12
3.3	Aide externe .....	12
3.4	Passes / laissez-passer .....	13
3.5	Participation à l'étranger .....	13
4	RÈGLEMENT TECHNIQUE .....	14
4.1	Machines .....	14
4.2	Contrôle de bruit .....	15
4.3	Contrôle technique .....	16
4.4	Équipement du pilote .....	16
4.5	Carburant .....	16
4.6	Numéros de départ .....	16
4.7	Règlement FIM/FMS concernant la publicité .....	17
5	DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION .....	17
5.1	Briefing pilotes .....	17
5.2	Lavage .....	17
5.3	Transpondeur .....	17
	Signaux officiels .....	17
5.4	Catégories / sessions .....	18
5.5	Essais / essais de départ / essais chronométrés et qualifications .....	18
5.6	Nombre de pilotes .....	18
5.7	Courses .....	19
5.8	Résultats .....	20
5.9	Transfert de catégorie .....	20
5.10	Contrôle anti-dopage et alcoolémie .....	20

5.11	Primes.....	21
5.12	Points / Championnat.....	21
5.13	Fête des Champions FMS.....	22
6	Règlement supplémentaire .....	22
7	Officiels.....	22
7.1	FMS-MX Commissaire sportif (CS) – Président du Jury (Code sportif) .....	23
7.2	Commissaire technique FMS-MX (CT).....	23
7.3	Commissaire Contrôle Technique (CCT) .....	23
7.4	Commissaire Contrôle Administratif (CCA).....	23
7.5	Directeur de course (DC) .....	24
7.6	Chronométrateur.....	24
7.7	Commissaire de piste .....	24
8	SANCTIONS ET PROTÊTS.....	24
8.1	Recours et sanctions .....	24
8.2	Protêts .....	25
9	PISTE .....	25
9.1	Inspection/ homologation .....	25
9.2	Longueur et largeur de la piste .....	25
9.3	Informations générales sur la piste .....	26
9.4	Sécurité/ cordage .....	26
9.5	Vitesse moyenne .....	26
9.6	Sauts.....	26
9.7	„Rolling Waves, Whoops.....	26
9.8	Ligne de départ .....	26
9.9	Départ.....	26
9.10	Box.....	27
9.11	Poste de contrôle technique / Parc fermé .....	27
9.12	Poste de secours.....	27
9.13	Emplacements des commissaires de piste .....	27
10	RÈGLEMENT MÉDICAL .....	27
10.1	Personnel médical sur place .....	27
10.1.1	Médecin de course .....	27
10.2	Equipement .....	27
10.3	Communication, Interruption de la course .....	28
10.4	Information préliminaire sur la manifestation .....	28
10.5	Rapport d'accident .....	28
10.6	Contrôle médical .....	28
10.7	Certificat médical après accident .....	28
11	INSTALLATION.....	29
11.1	Chronométrage.....	29
11.2	Bureau de Presse.....	30
11.3	Bureau de course.....	30
11.4	Afficher les résultats.....	30
11.5	Inscriptions .....	30
11.6	Prégrille .....	30
11.7	Départ.....	30
11.8	Parc des coureurs .....	31
11.9	Installation sanitaire.....	31
11.10	Système sonorisation.....	31
11.11	Contrôle technique/ parc fermé.....	31

11.12	Héliport.....	31
11.13	Contrôle anti-dopage.....	31
11.14	Place de lavage.....	31
11.15	Extincteurs.....	31
12	Règlement Organisateur.....	31
12.1	Inscription de la manifestation .....	31
12.2	Correspondance .....	31
12.3	Séance des organisateurs .....	31
12.4	Changement du programme .....	32
12.5	Assurance responsabilité civile .....	32
12.6	Affiches, programme, publicité .....	32
12.7	Publicité FMS .....	32
12.8	Bureau de course.....	32
12.9	Règlement particulier (RP).....	32
12.10	Horaire/ Catégories .....	32
12.11	Personel.....	33
12.12	Presse/ Photographe.....	33
12.13	Speaker.....	33
12.14	Résultats.....	33
12.15	L`inspection de la piste .....	33
12.16	Zone réparations / box .....	33
12.17	Officiels.....	34
12.18	Subsistance, soin des bénévoles.....	34
12.19	Séances du Jury .....	34
12.20	Repos.....	34
12.21	Fin de la manifestation.....	34
12.22	Décompte des billets.....	34
13	Protection de l'Environnement.....	34
	DIAGRAMME / LOGOS .....	35

# 1 FÉDÉRATION FMS, CHAMPIONNATS SUISSES

La Fédération Motocycliste Suisse (FMS) est l'association qui détient officiellement tous les pouvoirs sportifs motocyclistes en Suisse, selon les statuts de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM). Elle est membre de l'Union Européenne de Motocyclisme (FIM EUROPE) et de Swiss Olympic Association (SOA). En vertu des statuts de Swiss Olympic Association, elle est la seule association habilitée à organiser un championnat suisse et à décerner dans chaque discipline motocycliste un titre de "champion suisse".

Le sport motocycliste est régi par la réglementation internationale de la FIM et de la FIM EUROPE et la réglementation de la FMS. La FMS contrôle les courses et épreuves motocyclistes et a, notamment, pour fonctions:

- La délivrance des licences (coureurs, passagers, officiels, importateurs et autres) à ses membres sur la base des conditions fixées.
- L'approbation et la réalisation de manifestations sportives par les clubs de la FMS ou tout autre organisme autorisé et offrant les garanties de sécurité exigées.
- L'homologation des courses, épreuves, résultats et records.

## 1.1 Championnat suisse

Le championnat suisse est établi conformément au code sportif international de la FIM/FIM EUROPE et aux règlement/code et conditions de la FMS/FIM/FIM EUROPE.

Les championnats suisses de motocross 2021 auront lieu dans les catégories suivantes :

- Swiss MX Open
- Swiss MX2
- Lites 250
- Juniors 125 2T
- Side-car (FMS, SAM) (voir règlement supplémentaire Sidecarcross)
- Mini 85

Les coupes suisses de motocross 2021 auront lieu dans les catégories suivantes :

- Yamaha Cup
- Women Cup (FMS, SAM, Angora, AFM) (voir règlement supplémentaire du Women Cup)
- Scott Kids Cup 65 (voir règlement supplémentaire du Scott Kids Cup)

## 1.2 Commission

Les commissions sportives établissent les règlements de leur discipline qui seront basés sur les données de la FIM/FIM EUROPE. Elles traitent les questions et problèmes de leur discipline et contrôlent les courses et leurs résultats. Les commissions sont subordonnées au comité central (CC).

### Comité central (CC) FMS ressort sport:

#### **Responsable pour la section sport de la FMS**

CLEMENT Claude

Allmendstrasse 8, 3210 Kerzers

[claud.clement@swissmoto.org](mailto:claud.clement@swissmoto.org)

### Commission FMS - MX

#### **FMS - MX – Président**

BÜHLER Manfred

Condémines 2, 2607 Cortébert

+41 78 717 81 17

[manfred.buehler@fms-mx.ch](mailto:manfred.buehler@fms-mx.ch)

#### **FMS - MX – Commissaire technique / règlement technique**

FELDER Hans

Kantonstrasse 14, 6105 Schachen

+41 79 348 50 60

[felder.hans@malters.net](mailto:felder.hans@malters.net)

## FMS - MX – Membres

FLÜCKIGER Christian

Gran Rue 39a, 1034 Bousens

+41 79 693 25 00

[christian.fluckiger81@gmail.com](mailto:christian.fluckiger81@gmail.com)

FURLATO Patrick

Rebstrasse 10, 8552 Felben-Wellhausen

+41 79 954 48 13

[p.furlato@bluewin.ch](mailto:p.furlato@bluewin.ch)

MÜLLER Renato

Unterdorfstrasse 3, 5608 Stetten AG

+41 79 653 06 82

[thereallee@bluewin.ch](mailto:thereallee@bluewin.ch)

OSWALD Heinz

Grundstrasse 21, 8500 Frauenfeld

+41 76 558 69 19

[heinz\\_oswald@sunrise.ch](mailto:heinz_oswald@sunrise.ch)

ULRICH Stefan

Schwandenhubelstr. 41, 3098 Schliern b. Köniz

+41 79 242 07 32

[stefanu74@gmail.com](mailto:stefanu74@gmail.com)

## FMS – MX – Responsable chronométrage

VETTER Stephan

Steingasse 36, 4538 Oberbipp

+41 79 340 33 68

[stephan.vetter@ggs.ch](mailto:stephan.vetter@ggs.ch)

## Docteur de la Fédération

Dr. med. Jan BEHNCKE

Aegertenstrasse 23, 4923 Wynau

+41 62 530 04 13

[behnckejan@gmail.com](mailto:behnckejan@gmail.com)

FMS, secrétariat général, Zürcherstrasse 376, 8500 Frauenfeld

Tel : + 41 52 723 05 56

Fax: + 41 52 723 05 55

[sport@swissmoto.org](mailto:sport@swissmoto.org)

## 2 LICENCES

### 2.1 Conditions d'obtention

- Tu dois être membre FMS : soit via un club affilié soit en étant membre individuel (membre direct).
- Une attestation de couverture d'assurance accident non-professionnel comprenant frais d'hospitalisation et de soins (selon demande) ainsi que d'une copie de l'assurance rapatriement.
- Un certificat médical est obligatoire.
- Si tu n'es pas résident en Suisse, une autorisation de la fédération nationale concernée est nécessaire afin de pouvoir délivrer la licence souhaitée.
- Afin d'obtenir une licence, tu dois bien évidemment être administrativement en règle avec la FMS (pas d'amende en cours, de facture ouverte, de documents de douane non régularisés, etc.)
- Tu dois répondre aux exigences concernant l'âge.
- Sur le site [www.swissmoto.org](http://www.swissmoto.org), tu trouveras le formulaire de demande de licence. Une fois ce document dûment rempli et signé, tu devras le faire parvenir au secrétariat de la FMS. Si ta demande doit être traitée hors du délai d'émission normal, les frais supplémentaires de traitement pourraient d'élever à 50.- CHF. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

La licence est valable du 1er janvier au 31 décembre. Les demandes hors délai sont valables dès la date d'émission. Les licences ne sont valables que lorsque toutes les conditions sont remplies (certificat médical, paiement, etc.).

Si un pilote remplit la demande pour obtenir une licence d'une catégorie d'un niveau plus élevé, il ne peut plus changer dans la catégorie inférieure pendant l'année.

La limite d'âge est fixée à la fin de l'année à laquelle le pilote a atteint l'âge maximum de la catégorie concernée. L'âge minimum débute selon l'année de naissance du pilote.

## 2.2 Renonciation

Par sa participation à un événement, le licencié déclare en son nom et celui de ses héritiers à ne pas porter d'action en justice contre les responsables de la FMS, les commissaires, les organisateurs et les officiels de la course. Chaque accompagnant et assistant accepte les mêmes obligations. Chacun prend part à une manifestation à ses propres risques, en particulier en ce qui concerne des accidents (décès, dommages matériels, vol, feu, etc.).

Chaque participant confirme qu'aucune raison ne lui défend de pratiquer le sport motocycliste. Il se subordonne aux réglementations de la FIM / FIM Europe et FMS. Par sa participation, il accepte en particulier de renoncer à porter d'actions en justice et accepte toutes les prescriptions FMS et Swiss Olympic Association relatives à l'antidoping (La liste de doping actuelle peut être consultée sous [www.swissolympic.ch](http://www.swissolympic.ch) ou [www.antidoping.ch](http://www.antidoping.ch)).

Le licencié FMS confirme aussi qu'il est conscient que la couverture d'assurance inclus à la licence FMS n'est pas valable pour des éventuelles participations à des manifestations non-officielles non-reconnues par la FMS.

Chaque participant accepte la levée du secret professionnel du service des secours, médecin, hôpital en cas de questions posées par les membres du service des secours, président CO, jury, direction de course, personne de contact en cas d'urgence et assurance RC ainsi que par les membres du secrétariat FMS.

## 2.3 Types de manifestations

- Manifestations NATIO / JUNIORS (seront inscrites au calendrier FIM EUROPE)

Accessibles aux licenciés de la FMS, FIM et FIM EUROPE, aux étrangers avec autorisation de départ de leur fédération.

- Manifestations INTER (seront inscrites au calendrier FIM)

Accessibles aux licenciés de la FMS, FIM et FIM EUROPE, aux étrangers avec autorisation de départ de leur fédération.

## 2.4 Assurances

Une assurance invalidité et décès est incluse dans la licence.

Les sommes de couvertures sont comme suit (plus d'informations auprès du secrétariat ou sur le site WEB [www.swissmoto.org](http://www.swissmoto.org)):

Type de licence	Invalidité 100%	Décès
A	200'000 CHF	50'000 CHF
B	50'000 CHF	25'000 CHF
C	25'000 CHF	5'000 CHF

### Assurance accident: indemnité journalière

Étant donné que les assurances réduisent les indemnités (indemnités journalières, rentes) jusqu'à 50%, nous vous recommandons vivement de souscrire à une assurance complémentaire.

**Vous trouverez plus d'informations sur „l'assurance accident et indemnités journalières collectives“ auprès du secrétariat FMS.**

## 2.5 Types de licences

### Licences internationales (Type de licence A)

FIM	Championnat du Monde, Grand Prix	(MXGP/MX2, Sidecar, Women)
FIM Europe	Championnat d'Europe	(65, 85, 125, 250, Sidecar)
FIM	International	(Swiss MX2 + Swiss MX Open, Sidecar)

### Licences FIM/FIM Europe (Type de licence A)

Une licence FIM/FIM Europe est nécessaire afin de participer à un championnat FIM/FIM Europe.

Les licences pour les championnats FIM et FIM Europe autorisent également le départ dans toutes les catégories FMS. La licence la plus chère sera facturée et le montant de chaque licence supplémentaire sera de 100.- CHF (forfaitaire).

Les licences mondiales et européennes seront attribuées par le secrétariat FMS selon les conditions suivantes: Si un pilote de la catégorie Mini 85cc ou Junior monte dans la classe Lites 250 et demande une licence CE, il doit être classé dans les 5 meilleurs du championnat suisse Mini 85cc ou Junior de l'année précédente. Des exceptions doivent être autorisées par la commission sport.

Seuls les pilotes avec au moins une licence Internationale peuvent se voir attribuer une licence annuelle ou 1 manifestation en GP. Les licences européennes 1 manifestation peuvent être attribuées à des pilotes Nationaux par la commission FMS-MX.

### Licences nationales (Type de licence B)

FMS Yamaha Cup

FMS Lites 250

FMS Side-car National (en collaboration avec SAM, voir règlement supplémentaire sidearcross)

FMS Women (en collaboration avec SAM, AFM, Angora, voir règlement supplémentaire Women Cup)

FMS Junior 125 2T

### Licences nationales (Type de licence C)

FMS Mini 85

FMS Kid 65 (en collaboration avec MXRS, AFM, Angora, voir règlement supplémentaire Scott Kids Cup)

### Licences 1 manifestation FMS

Les licences 1 manifestation seront disponibles pour les catégories FMS suivantes :

**Kid 65, Mini 85, Junior 125 2T, Lites 250, Women, Sidecar**

**Dans la Coupe Yamaha, des licences une manifestation seront attribuées. Toutes les conditions de la coupe doivent être observées (vêtement, marque de la moto, etc.). Si plus de 45 pilotes sont inscrits, les licences annuelles ont priorité pour la qualification et les licences 1 manifestation n'auront droit aux places libres que jusqu'à la 45ème place de départ.**

La licence peut être établie sur place par le commissaire sportif ou commissaire de contrôle administratif.

Les conditions pour l'obtention d'une licence 1 manifestation sont : résident en Suisse, carte d'identité. Pas de participation au classement annuel du championnat FMS ou coupe – uniquement classement du jour, coupe et prime d'arrivée. **Les pilotes étrangers doivent apporter un quitus de leur fédération.**

Valable pour une manifestation au prix de 70.- CHF sur présentation de la carte FMS (Mini et Kid's 30.- CHF) ou 90.- CHF pour les non-membres (Mini et Kid's 40.- CHF)

La licence 1 manifestation conclut une assurance en cas de décès (20'000.- CHF – Mini et Kids 5'000.- CHF) et d'invalidité (80'000.- CHF – Mini et Kid's 25'000.-CHF).

### Licences 1 manifestation classes Inter

Les demandes de licence journalière pour les catégories Swiss MX2 et Swiss MX Open seront soumises à l'approbation de la commission MX FMS. **Celle-ci devra être demandée au plus tard 1 semaine avant la manifestation.**

### FIM ONE EVENT

Les demandes de licence **ONE EVENT** pour des compétitions internationales, championnats européens et mondiaux doivent être communiquées à **l'avance** au secrétariat FMS.

### Licences étrangères

Les pilotes étrangers seront autorisés à prendre le départ uniquement sur présentation d'une autorisation de leur fédération les autorisant à participer à une ou plusieurs manifestation-s suisse-s (autorisation unique ou sur une durée d'une saison).

## 2.6 Conditions d'obtention de licence et possibilités selon les catégories

- Les pilotes sans aucune licence FMS, FIM Europe ou internationale et autorisation de sortir valable devront acheter une **licence journalière**
- Les pilotes sans licence FMS qui prennent le départ n'ont pas droit à l'assurance de licence FMS. Pour ces pilotes, les conditions de licences sont celles de la fédération qui a établi votre licence.
- Un pilote avec **licence journalière** sera inscrit sur le classement journalier, recevra coupe et prime d'arrivée mais n'obtiendra **aucun point** au championnat.
- **Fondamentalement, lorsque que tu conclus une licence dans une catégorie, tu cours le championnat dans cette catégorie et elle aura la priorité.**  
**Les points au championnat** ne sont attribués uniquement si le pilote possède la licence pour la catégorie concernée.
- Pour **toutes les catégories**, le déroulement de l'inscription et désinscription est le suivant:  
Les pilotes inscrits et licenciés d'une catégorie ont la priorité! Ce n'est qu'après la clôture de l'inscription et si des places sont encore disponibles, des pilotes qui possèdent une autre licence FMS Motocross ou une licence une manifestation, qui souhaitent rouler seront acceptés (aussi s'ils se sont inscrits préalablement).
- Quand 45 (40/30) pilotes ou plus sont enregistrés, aucun pilote d'une autre catégorie ne peut être accepté (spécialement pilotes Inter). Quand il y a moins de 45 (40/30) pilotes enregistrés, les premiers pilotes d'autres catégories inscrites seront acceptés (selon l'ordre d'inscription). Exception Yamaha Cup.
- En principe, la participation dans une autre catégorie n'est possible que lorsque les **conditions** de licence sont remplies. Par exemple : La limite d'âge (mini. et maxi.) doit être respectée et aussi a moto doit respecter les conditions (type et cylindrée) de la catégorie correspondante
- Lorsque les points ne sont pas attribués à un pilote, ils ne sont **PAS** perdus pour le pilote licencié suivant.

### Licence Kid 65

Les pilotes nés entre **2009 et 2019 (8 – 12-ans)** peuvent conclure une licence Kid's.

- Tu peux participer à la Scott Kids 65 coupe.

### Licence Mini 85

Les pilotes nés entre **2006 et 2010 (11-15-ans)** peuvent conclure une licence Mini 85.

- Tu peux participer à toutes les courses Mini 85 du calendrier FMS.

### Licence Junior

Les pilotes nés entre **1996 et 2008 (13-25-ans)** peuvent conclure une licence Junior.

- Tu peux participer à toutes les courses Junior 2T du calendrier FMS.
- Tu peux obtenir une extension de licence (100.- CHF) pour la classe Inter Swiss MX2, si tu remplis les conditions d'obtention d'une licence Inter. Tu as droit à la coupe et prime d'arrivée et points dans le championnat Inter Swiss MX2.
- Tu peux, avec ta licence, participer aux courses dans les catégories Lites 250 et Women aussi longtemps qu'il y a encore des places libres et que tu remplis les **conditions** pour la catégorie respective. Dans ces catégories, tu as droit à la coupe et prime d'arrivée, cependant, tu ne marques pas de point au championnat.

### Licence Lites 250

Dès l'année de naissance **2007 (14 ans)** tu peux obtenir une licence Lites 250.

- Tu peux participer à toutes les courses Lites 250 du calendrier FMS.
- Tu peux demander une extension de licence Inter (100.- CHF), si tu remplis les conditions pour cette catégorie. Tu as droit à la coupe, prime d'arrivée et points.

### Licence Women

Dès l'année de naissance **2008 (13 ans)** tu peux obtenir une licence Women.

- Voir règlement supplémentaire Women Cup
- Tu peux conclure une extension de licence Inter (CHF 100.-) si tu remplis les conditions. Dans la catégorie Inter, tu as droit à la coupe, prime d'arrivée et points.

- Tu peux avec ta licence courir dans les catégories nationales Lites 250 et Junior 125 pour autant qu'il y ait de la place libre et que tu remplisses les conditions de la catégorie respective. Dans ces catégories, tu as droit à la coupe et prime d'arrivée mais ne marques aucun point au championnat.

### Yamaha Cup

Dès l'année de naissance **2007 (14 ans)** Tu peux obtenir une licence Yamaha Cup.

- Tu peux participer à toutes les courses Yamaha Cup du calendrier.

### Licences International MX2 et MX Open

Catégorie Swiss MX Open dès l'année de naissance **2005 (16 ans)**

Catégorie Swiss MX2 dès l'année de naissance **2006 (15 ans)**

- Avec cette licence, tu peux participer aux courses internationales respectives ainsi qu'aux courses à l'étranger.
- Tu peux également participer aux catégories nationales (exception Yamaha Cup) pour autant qu'il y ait de la place mais cela sans avoir droit au classement du jour, à la coupe, à la prime d'arrivée et aux points pour le championnat.
- Les licences Inter autorisent la participation du licencié aux manifestations à l'étranger inscrites dans le calendrier FIM International/FIM Europe Open ou dans un calendrier supplémentaire.

### Licence International Side-car Pilote et Passager

Âge minimum pilote Side-car : année de naissance **2005 (16 ans)**

Âge minimum passager Side-car : année de naissance **2005 (16 ans)**

- La licence est valable pour toutes les courses Side-car du championnat suisse et pour les courses internationales.

### Licence National Side-car Pilote et Passager

Âge minimum pilote Side-car : année de naissance **2005 (16 ans)**

Âge minimum passager Side-car : année de naissance **2005 (16 ans)**

- La licence est valable pour toutes les courses Side-car du championnat suisse.

### Licence Quad

Dès l'année de naissance **2005 (16 ans)**, tu peux obtenir une licence Quad.

## 2.7 Demandes d'exception

Les demandes d'exception sont à communiquer à la FMS-MX. La commission FMS-MX traitera les demandes et prendra les décisions finales.

## 2.8 Aperçu

Kategorie / Catégorie	Lizenz / Licence	1-Veranst.Lizenz / Lic. 1-Manifest.	Arztzeugnis / Certificat médical
Kid 65	Kid/FIM EUROPE/FIM	X	
Mini 85	Mini/FIM EUROPE/FIM	X	obligatoire
Junior 125 2T	Junior/FIM EUROPE/FIM	X	obligatoire
Lites 250	National MX/FIM EUROPE	X	obligatoire
Yamaha Cup	Yamaha Cup	X	obligatoire
Swiss MX2	Inter/FIM EUROPE/FIM	X*	obligatoire
Swiss MX Open	Inter/FIM EUROPE/FIM	X*	obligatoire
Side-car	Nat./Inter/FIM EUROPE/FIM	X	obligatoire
Quad	Inter/FIM EUROPE/FIM	X	obligatoire
Women	National MX/FIM EUROPE	X	obligatoire

\*Nur mit Bewilligung der FMS-MX / \*Seulement avec autorisation de la FMS-MX

## 3 INSCRIPTIONS, PILOTE ET TEAMS

### Calendrier des courses

Calendrier actuel, résultats

- Championnat Suisse: [www.swissmoto.org](http://www.swissmoto.org)
- Championnat d'Europe: [www.fim-europe.com](http://www.fim-europe.com)
- Grand Prix, Championnat du Monde: [www.fim-live.com](http://www.fim-live.com) | [www.mxgp.com](http://www.mxgp.com)

### Règlement particulier

Le règlement particulier de l'organisateur est limité aux données de la manifestation (tracé, horaire, catégories, etc.).

Les règlements particuliers, horaires, formulaires 1 manifestation et formulaires techniques doivent être commandés en ligne sur: [www.swissmoto.org](http://www.swissmoto.org).

### 3.1 Inscriptions

#### Participation

Tous les pilotes en possession d'**une licence annuelle FMS**, une licence une manifestation ou une licence internationale sont autorisés à prendre le départ des courses de coupe ou championnats suisses FMS (ATTENTION: Swiss MX Open également avec licence étrangère internationale/FIM Europe valable). L'organisateur doit accepter tous les pilotes conformes aux conditions inscrits à une manifestation, sous réserve de restrictions cantonales et/ou de restrictions relatives au permis de conduire.

#### Participation de licenciés SAM

Les pilotes SAM Inter en possession d'une licence SAM Inter (**ne s'applique pas pour les licences de SAM/MXRS Pro Race**) peuvent participer au championnat suisse FMS dans la catégorie Swiss MX Open. Il n'y a pas besoin de licence supplémentaire ni d'extension. Pas de participation au classement annuel du championnat mais uniquement classement du jour, coupe et prime d'arrivée. **L'inscription doit se faire en ligne via [www.swissmoto.org](http://www.swissmoto.org).**

#### Participation des licenciés Enduro

Les pilotes Enduro avec une licence annuelle FMS peuvent participer aux courses sans devoir demander une licence 1 manifestation. Cependant, selon la licence Enduro, ils ne peuvent que participer dans les catégories suivantes:

Licence Enduro Inter: Swiss MX Open

Licence Enduro Inter Junior: Swiss MX 2

Les licenciés Enduro National ne peuvent participer que les catégories MX National. Exceptions pour le Swiss MX Open et Swiss MX 2 qui doivent être autorisées par la commission Sport.

En principe, les prescriptions du point 2.6 sont à observer. Il est à noter que les licenciés Enduro peuvent demander une extension d'une licence MX pour un montant de CHF 100.00 qui leur donne droit aux points pour le championnat.

#### Inscription

Tous les pilotes **doivent** s'inscrire ou désinscrire en ligne sur [www.swissmoto.org](http://www.swissmoto.org) jusqu'au plus tard le mardi, 24:00h avant la manifestation, à 12h. Passé ce délai, un supplément «last minute» de 30.- CHF sera encaissé et reviendra à l'organisateur.

#### Inscriptions pour les manifestations internationales

Grand-Prix / Championnat d'Europe

Les inscriptions pour **Side-car ou Grand Prix Solo ou Championnat Européen** doivent être envoyées **au moins 35 jours avant la manifestation** au secrétariat FMS.

**Pour tous les pilotes solos ou Side-car désireux de participer à une Grand Prix**, l'inscription FIM doit se faire par l'intermédiaire de la FMS au moyen du formulaire d'inscription FIM.

### Envoi des inscriptions pour toutes les manifestations à l'étranger

Ceux qui reçoivent un formulaire d'inscription par l'organisateur doivent fournir une copie de l'autorisation de départ de la FMS à l'organisateur ou à la fédération motocycliste concernée. Les pilotes sans autorisation de départ annuelle peuvent la demander au secrétariat FMS.

### Désinscription / excuse

En cas d'empêchement grave (maladie, accident, etc.), la désinscription doit se faire en ligne sur [www.swissmoto.org](http://www.swissmoto.org) jusqu'au **jeudi minuit** avant la course. Les pilotes non excusés ou hors délai se verront remettre une amende de 30.- CHF qui sera versé à l'organisateur.

### Empêchement à l'étranger

Les absences non excusées qui nous sont transmises par les fédérations compétentes seront jugées par la commission concernée et une amende de 100.- CHF au minimum sera attribuée.

### Inscriptions

Chaque pilote doit présenter sa licence (pilotes étrangers avec autorisation de sortir) ou le formulaire de licence une manifestation rempli ainsi que le formulaire technique signé (si nécessaire, voir point 4.1).

**Selon les indications du règlement particulier, les casques/protections dorsales/maillots numérotés ou motocyclettes doivent être présentés lors de l'inscription !**

### Tarifs d'inscriptions

<b>2021</b>	<b>Kid 65</b>	<b>Mini 85</b>	<b>Junior</b>	<b>Lites 250, Yamaha Cup,</b>	<b>Swiss MX 2, Swiss MX Open, Swiss- Side-car</b>
CHF	50.-	50.-	60.-	60.-	80.-

Les tarifs pour Women sont fixés selon le règlement supplémentaire.

Quand un organisateur doit annuler/interrompre une manifestation en raison de mauvais temps/accident, les primes d'inscriptions seront remboursées comme suit :

- Lorsque la manifestation est interrompue/annulée avant les premiers essais, chaque pilote reçoit 60% de sa prime d'inscription.
- Après les essais/qualifications, chaque pilote reçoit 40% de sa prime d'inscription.
- Dès qu'une course a débuté, il n'y aura pas de remboursement aux pilotes.

L'organisateur doit quand même supporter les frais lors d'annulation d'une manifestation, parfois même plus que lorsque tout se déroule normalement.

Lorsqu'une manifestation est annulée pour cause de manquement à la sécurité ou au respect des règles établies (en raison d'une erreur de l'organisateur), l'organisateur devra rembourser la totalité des primes d'inscriptions aux pilotes.

### Numéros de départ

Les n° de départ seront attribués selon ces critères :

1. N° de départ en mondial / championnat européen
2. Classements de l'année précédente (les n° 1-3 ne seront pas attribués à d'autres pilotes)
3. N° de départ de l'année précédente

Dans toutes les catégories, le n° de départ seront communiqués par le secrétariat FMS.

À l'exception de la coupe Yamaha, où l'importateur décide des n°s attribués.

Les pilotes titulaires d'une licence annuelle se verront attribuer un n° de départ fixe par le secrétariat FMS et sera valable pour toute la saison.

### Numéros de départ des pilotes étrangers et licence une manifestation

Les pilotes étrangers ou licenciés à la journée reçoivent également leur numéro de la part du Secrétariat FMS.

### 3.2 Droits et devoirs du pilote et de ses accompagnants (cf. Art. 60.2 Code sportif FMS)

- Le participant s'engage à avoir un comportement sportif et à ne pas porter de paroles/actes désobligeants envers le public, l'organisateur, les officiels, la FMS ou ses concurrents.
- Le pilote doit être en bonne santé physique et mentale.
- Les pilotes sont responsables des faits et gestes des membres de son entourage et en assume les conséquences. **Le pilote supporte également les conséquences pour un comportement incorrect des membres de son équipe.**
- L'utilisation de musique portative pendant les essais/courses est proscrite.
- **Les adaptations et mesures liées au COVID-19 doivent être prises dans le règlement supplémentaire ou particulier avant chaque course.**
- Le pilote ne doit pas mettre en danger les autres pilotes, mécaniciens, assistants, officiels, bénévoles, visiteurs, etc. – sur la piste ou en dehors.
- La moto ne doit pas être démarrée par une autre personne que le pilote en dehors des box et de la pré-grille. Vous trouvez les sanctions sous Aide externe.
- La conduite dans le box doit se faire de manière respectueuse. Le pilote qui entre dans les box doit faire un arrêt complet (stop) avant de ressortir des box
- La piste ainsi que le terrain (faune et flore) occupé doivent être respectés et maintenus dans un état respectable
- La conduite autour de la piste doit se faire à **l'allure du pas**.
- Les ordres donnés par les officiels, bénévoles, organisateurs doivent être suivis et respectés.
- Les équipements électroniques de communication entre assistant et pilote (passager) sont interdits.
- Arrêter sur la piste n'est pas autorisé (phase jaune causée par inutile)
- Les coureurs doivent utiliser uniquement la piste balisée. Toutefois, s'ils devaient sortir accidentellement de la piste, ils pourront continuer à une vitesse passablement réduite, sans accélérer de manière dangereuse, jusqu'à ce qu'ils puissent revenir prudemment sur la piste. Ils reviendront sur la piste au point le plus proche de l'endroit où ils l'ont quittée, sans y gagner un avantage.
- Des coureurs qui sont accidentellement sortis de la piste et qui accélèrent de manière dangereuse ou coupent une partie de la piste pendant qu'ils sont hors-piste, peuvent être considérés avoir gagné un avantage sans avoir gagné une position et seront pénalisés.
- Il convient au Directeur de course ou le commissaire sportif de déterminer si le coureur a gagné un avantage en quittant la piste accidentellement et en la reprenant.
- Les pénalités pour avoir gagné un avantage en étant hors-piste pendant l'entraînement seront = +2 places sur la grille. Des pénalités peuvent être infligées.
- La pénalité pour avoir gagné un avantage en étant hors-piste pendant des courses sera la perte du nombre de positions plus une position supplémentaire dans le résultat final de la course respective pour le coureur en question. Si aucune position n'a été gagnée, la pénalité sera la perte d'une position.
- Il est interdit de couper la piste. Si le directeur de course ou les commissaires sportifs constatent qu'un coureur a quitté le parcours dans l'intention d'obtenir un avantage, le coureur en question sera sanctionné des pénalités suivantes: entraînement : +5 places sur la grille, course : +10 places à la fin de la course. Des pénalités supplémentaires peuvent être imposées. **Il s'agit d'une décision factuelle contre laquelle aucun protêt ne peut être fait.**

### 3.3 Aide externe

Une aide externe quelconque portée sur le circuit est interdit. A l'exception d'une aide garantissant uniquement la sécurité du pilote. Ceci est valable pour toutes les catégories.

La moto doit être démarrée par le pilote, sauf dans les box ou lors du pré-départ, à tout moment sans l'aide d'autres personnes.

#### Sanctions

- Durant les courses = disqualification
- Durant les entraînements = + 5 places sur la grille de départ

### 3.4 Passes / laissez-passer

#### Carte de box

Chaque pilote reçoit, avec sa licence annuelle, 2 cartes permettant l'accès aux box.

Les pilotes étrangers ou licenciés à la journée reçoivent lesdites cartes sur place lors de l'inscription.

#### Bracelets d'entrées

Les pilotes reçoivent lors de l'inscription au maximum 3 bracelets d'entrée (pour les manifestations qui en nécessitent).

#### Laissez-passer

Les Laissez-Passer seront distribués par le secrétariat (teams, importateurs, presse, photographes).

### 3.5 Participation à l'étranger

Participation en championnat d'Europe/du Monde

L'inscription à ce type de manifestation est établie selon la Gradingliste de la commission sportive FMS-MX. La commission Motocross (FMS-MX) établit une liste de pilotes prioritaires par catégorie qui sera réévaluée à mi-saison en outre selon les résultats intermédiaires du classement général, mais aussi selon la motivation et l'engagement en général. Les inscriptions à ces courses seront basées sur cette Gradingliste.

#### **Conditions :**

1. Priorités aux pilotes de nationalité suisse ou avec une résidence permanente en Suisse
2. Classement du championnat suisse / mondial / européen de l'année précédente
3. Les pilotes qui roulent l'intégralité du mondial / europe ou qui y ont déjà disputé des courses ont la priorité

Lors d'une manifestation FIM/FIM EUROPE en Suisse, il est possible de proposer des pilotes.

Gradingliste 1-reste inchangée jusqu'à la séance de mi-saison de la FMS-MX.

Gradingliste 2-sera modifiée selon les critères suivants :

1. points en championnat du Monde / d'Europe
2. qualification pour les courses de championnat du Monde / d'Europe
3. championnat suisse

#### **Sélection de l'équipe nationale**

La sélection pour la participation au Motocross des Nations (MXoN, MXoEN, Coupe de l'Avenir) sera établie selon les critères suivants :

Passeport suisse (obligatoire selon FIM), **licence FMS**, points en championnat du Monde/d'Europe, qualifications en championnat du Monde/d'Europe, classement en championnat suisse, état physique, motivation.

**La décision définitive sera prise par la commission FMS-MX en collaboration avec le Team Manager.**

#### **Demande d'exception**

Toute demande d'exception doit être faite par écrit au secrétariat FMS. Ces demandes seront traitées par la commission FMS-MX.

## 4 RÈGLEMENT TECHNIQUE

Le pilote assume en tout temps la responsabilité que sa moto et son équipement soient en bon état.

### Catégorie / cylindrée / poids

Catégorie	Type	Cylindrée
Swiss MX Open	2T	250cc - 300cc
	4T	250cc – 650cc
Swiss MX2 / Lites 250	2T	100cc - 125cc
	2T + 4T	175cc – 250cc
Junior 125 2T	2T	100cc – 125cc
Inter Side-Car / National Side-car	2T	750cc
	4T	1000cc
Mini 85	2T	65cc – 85cc
	4T	85cc – 150cc
Kid 65	2T	49cc-65cc tolérance +3cc
	4T	
Women	2T	85cc – 300cc
	4T	150cc – 650cc
Yamaha Cup		125cc-250cc 450cc

Kid 65: Roues selon règlement FIM (avant max. 14", arrière max. 12")

Mini 85: Roues selon règlement FIM (avant max. 19", arrière max. 16")

### Limite de poids

Poids minimum :

<b>65cc</b>	53 kg	<b>150cc 4T</b>	73 kg
<b>85cc</b>	65 kg	<b>250cc</b>	95 kg
<b>125cc</b>	88 kg	<b>500cc</b>	102 kg

### 4.1 Machines

Les motos doivent correspondre au règlement technique FIM.

**Chaque moto doit être enregistrée lors du contrôle technique avec un numéro de châssis valable.**

**L'enregistrement se fait au moyen du formulaire technique ad-hoc.**

Chaque pilote licencié doit apporter le formulaire technique de sa moto dûment rempli **lors de la première course**. Celui-ci est valable pour la **saison complète! Les changements de moto doivent être annoncés avant l'utilisation de la machine !** Les licenciés à la journée et pilotes avec licence étrangère doivent remplir le formulaire technique de la machine **à chaque course**.

Un pilote peut inscrire sur le formulaire technique une seconde moto à son nom et numéro. Cette machine doit correspondre aux mêmes critères de cylindrée que la première et correspondre aux conditions de la même catégorie.

Une seule machine est autorisée par manche. Les changements de moto sont interdits dès l'entrée en prégrille.

Lors de dommages irréparables, une **moto de réserve** peut être enregistrée ultérieurement. Celle-ci doit avoir la même cylindrée et doit correspondre aux conditions de la même catégorie que la **première moto**.

### Guidon

La largeur du guidon doit être de min. 600 mm, max. 850 mm.

La protection de guidon est obligatoire sur toutes les machines.

En cas d'absence de protection de guidon au départ/prégrille, le pilote de la machine concerné peut être refusé de la séance d'essais/de la course.

### Coupe-circuit

Toutes les motos doivent être équipées d'un coupe-circuit au guidon fonctionnant par interrupteur ou bouton. Celui-ci doit être accessible facilement, sans que la main ne quitte le guidon.

Pour le side-car, le coupe-circuit doit être aussi proche que possible du milieu du guidon. Celui-ci sera relié au poignet droit du pilote par un câble non-élastique et d'une longueur et solidité suffisantes. Un câble spiral (câble de téléphone) d'une longueur maximale de 1 m est toléré.

### Protège-pignon

Le pignon de sortie de boîte doit être couvert par une protection. Une protection de chaîne doit être utilisée afin qu'aucune partie du corps ne puisse se coincer entre la chaîne et la couronne.

**Toutes les autres caractéristiques techniques doivent être suivies selon le règlement FIM.**

## **4.2 Contrôle de bruit**

Pour la mesure, le microphone sera placé à une distance de 2,0 m depuis la ligne centrale de la moto et à un angle de 45 degrés depuis le point de contact entre la roue arrière et le sol (+/- 5 cm.)

Le microphone doit être situé à une hauteur de 135cm et être dirigé vers le haut à un angle de 10 degrés (+/- 5°).

L'instrument de mesure doit être réglé sur la vitesse maximale. Un tapis de protection d'environnement doit être placé sous la moto.

La mesure de bruit est effectuée lorsque le moteur est chaud. Durant la mesure du bruit, seul le pilote doit être assis sur la moto en position de conduite. A gauche de la moto, le pilote ou un mécanicien est responsable que le véhicule ne bouge pas. Pour des raisons de sécurité, le pilote doit débrayer!

Le CT effectue la mesure du bruit, il tourne à plein régime le plus rapidement possible (en 0.3 s) ensuite le CT maintient le gaz ouvert durant 1 seconde.

Les données suivantes seront utilisées selon le règlement technique de la FIM / FIM EUROPE:

### **Limite de bruit machines solo**

Limite max. avant la course     **114 dB/A (Mini 85, Scott Kids Cup 65 111 dB/A)**

Limite max. après la course     **115 dB/A (Mini 85, Scott Kids Cup 65 112 dB/A)**

### **Limite de bruit MX Side-cars:**

Limite max. avant la course     **114 dB/A**

Limite max. après la course     **115 dB/A**

Avant l'essai chrono, le pilote a la possibilité de faire mesurer le bruit de sa moto sans pour autant obtenir de sanction. Sur demande du pilote lors d'une sanction, le CT doit montrer le calibrage de l'appareil de mesure du bruit. Les mesures de bruit peuvent être effectuées à tout instant au contrôle technique, à la prégrille, après chaque entraînement et course.

- Après une séance d'essais:                     + 2 places sur la grille de départ
- Après la course :                                     + 5 places au classement de la course concernée
- Le jury peut décider d'autres sanctions.

Pendant une course, si un pilote a un dommage de pot d'échappement (qui n'est pas ou peut être réparé durant la manche), il devra automatiquement à la fin de la course se présenter au contrôle de bruit. S'il s'avère que le niveau sonore est trop élevé, le pilote concerné reculera de 5 places au classement.

### 4.3 Contrôle technique

Si, lors d'une course, un contrôle technique final est requis avant la publication des résultats, ce contrôle doit inclure un test du bruit d'au moins 3 machines tirées au hasard (par exemple, par le commissaire FMS ou le directeur de course).

Toutes les machines de chaque catégorie peuvent être retenues pour une durée de 30 minutes après l'arrivée dans le parc fermé et être soumises à un contrôle supplémentaire, si cela est jugé nécessaire.

Les commissaires techniques sont à tous moments autorisés à décider d'une inspection d'une moto ou d'un équipement. Les pilotes se sont engagés à accepter cet examen.

Insuffisance à la moto/ à l'équipement doit être corrigée selon les exigences du CT/CS ou DC dans le délai fixé. Si cela n'est pas le cas, les motocyclettes et/ou pilotes peuvent être refusés au départ.

### 4.4 Équipement du pilote

Le pilote prend la responsabilité d'être équipé selon les normes avec du matériel en bon état.

#### Casque

Les casques doivent être conformes aux normes

ECE 22.05 et 22.06. Seulement type „P“ > pas type `NP` ou `J`



Attention, les casques aux normes JIS T8133:2007 et SNELL M 2010 ne sont plus acceptés.

Les casques peuvent être contrôlés lors du contrôle technique ou à tout instant durant la manifestation. Des casques endommagés, douteux et non conformes aux prescriptions FIM des casques correspondants seront refusés et confisqués pour la durée de la manifestation, Le pilote en question est responsable de récupérer rapidement le casque confisqué avant de partir.

Les cheveux longs doivent être dissimulés sous le casque.

#### Lunettes / gants

Les lunettes et gants doivent être portés dès le début des essais/courses/tours de reconnaissance.

#### Vêtements et protections du corps

Bottes de motocross, maillot et pantalon de motocross, pare-pierres et dorsale sont obligatoires. Le port d'une protection pour les cervicales/Neck Brace est recommandé.

De 65cc-125cc nous recommandons de protection des coudes, protection des genoux et protection des épaules.

### 4.5 Carburant

Essence sans plomb sans additif selon les normes FIM.

### 4.6 Numéros de départ

Il est obligatoire d'avoir les bons numéros sur la moto (devant et sur les côtés) et ceux-ci doivent être fixés solidement et être bien visibles (cf. normes FIM Europe / FIM). Les numéros dans le dos sont obligatoires pour les essais chronométrés et les courses.

#### Normes des numéros FIM

Taille minimum	Avant	Côtés
Hauteur des numéros	140 mm	100 mm
Épaisseur du trait	25 mm	25 mm
Espace entre les chiffres	15 mm	15 mm

Des polices d'écriture standards doivent être utilisées.

## Maillots

Chaque coureur ayant une licence annuelle doit porter un maillot avec son numéro de départ indiqué dans le dos. Les caractéristiques suivantes sont à respecter : le numéro de départ doit apparaître en couleurs contrastées. La hauteur des chiffres doit être de min. 20 cm et dans une police d'écriture conventionnelle. Le numéro doit être bien visible **dans le dos**. Il est obligatoire de porter les numéros de départ lors des essais libres et chronométrés ainsi que lors des courses.

Nous conseillons aux coureurs de ne pas acheter un stock trop important de maillots, car le numéro change d'année en année. Les numéros doivent être identiques maillots – motos. Si ce n'était pas le cas, les numéros devraient être collés sur le maillot. Également pour les pilotes de licence journalière et pilotes étrangers.

### 4.7 Règlement FIM/FMS concernant la publicité

La publicité (sponsors) peut être placée sur l'équipement du pilote, sur la machine et sur le casque en tenant compte des recommandations des fabricants.

Il est rappelé que dans certains pays (p.ex. Suisse et France), toute publicité pour le tabac et l'alcool de plus de 40° est interdite. En Suisse, selon l'ordonnance sur les denrées alimentaires : interdiction sur l'athlète et la machine.

## 5 DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

### 5.1 Briefing pilotes

A chaque manifestation, une séance des pilotes, **soit prévue ou spontanée**, pourra être exigée par l'organisation ou le commissaire FMS pour une seule catégorie ou pour toutes les catégories. Le lieu et l'heure peuvent être mentionnés dans le règlement particulier (inclus l'horaire) de la manifestation.

Si une séance des pilotes est prévue sur le programme ou exigée spontanément, les pilotes sont obligés à y participer.

### 5.2 Lavage

Il est interdit de laver les machines dans le parc des coureurs lorsque l'organisateur met à disposition une place de lavage avec au moins 10 installations (voir règlement particulier et briefing). En cas de non-respect de cette règle, des sanctions seront appliquées.

### 5.3 Transpondeur

Le pilote est responsable de la fixation et de la perte éventuelle de son transpondeur. Il doit le ramener propre au bureau de course ou à l'endroit indiqué au plus tard 30 minutes après la dernière manche. Lors de retard dans la rétribution du transpondeur, les frais y dépendant seront facturés au pilote. Lors de la perte du transpondeur, le montant de CHF 75.- sera facturé au pilote concerné.

## Signaux officiels

Les signaux d'indication doivent être communiqués via des drapeaux recommandée d'une grandeur de **600 mm x 600 mm**, selon ces codes :

Drapeau	Signification
 drapeau rouge agité	arrêt obligatoire pour tous les pilotes Les pilotes retournent à la prégrille avec la plus grande prudence !
 +Nr.	arrêt pour le pilote concerné En Essai libre / temps = disqualification ou changement de transpondeur. Le conducteur entre dans les stands et attend les instructions du RL ou du SK. En course = disqualification. Le pilote quitte la piste par la sortie et va sans mettre en danger le tiers du paddock au pas.
 Drapeau jaune calme ou pané	<b>Danger immédiat, dépassement et saut interdits</b>
 drapeau bleu (Fairplay)	laissez place au pilote plus rapide d'un tour arrivant derrière Veuillez tenir votre ligne.
 drapeau vert	départ libre, départ des essais chronométrés

<b>2R</b>	tableau d'affichage des tours "2"	la course dure encore 2 tours
<b>1R</b>	tableau d'affichage des tours "1"	la course dure encore 1 tour
	Noire- blanc drapeau à damiers	fin de la course
	Drapeau médical blanc avec croix rouge	ATTENTION Premiers secours sur la piste, grand ralentissement de vitesse, ne pas dépasser, chaque saut doit être contourné (roues doivent rester au sol)

Le drapeau jaune + drapeau médical sont valables jusqu'au prochain poste du commissaire de piste.

L'âge minimal pour les commissaires de piste est de **16 ans**.

Sanctions en cas de non-respect du drapeau indiqué par un officiel (commissaire de piste, samaritain, directeur de course, commissaire sportif, commissaire technique, président de la manifestation, etc.) :

- En course : + 5 places au classement de la course en question
- Aux essais: + 2 places sur la grille de départ

Dans un cas répété ou danger particulier, le jury peut décider des sanctions supplémentaires.

#### 5.4 Catégories / sessions

Catégorie	Cup / CS	Essais libres	Essais chronos	essais libres / chronos	tour de recon.	nb de manches	courses
<b>Kid 65</b>	Cup	*5+10'	Chrono 15'	Min. 20 min	volontaire	2 m.10' 2T ou 12' 1T	45+2 Res
<b>Mini 85</b>	CS	*5+15'	Chrono 20'	-	OUI	2 m.15' 1T ou 2T	45+2 Res
<b>Women</b>	Cup	*5+15'	Chrono 20'	Min. 25 min	OUI	2 m.15' 2T	45+2 Res
<b>Juniors</b>	CS	*5+15'	Chrono 20'	-	OUI	2 m.20' 2T	45+2 Res
<b>Lites 250</b>	CS	*5+15'	Chrono 20'	-	OUI	2 L. 20' 2T	45+2 Res
<b>Yamaha Cup</b>	Cup	*5+15'	Chrono 20'	Min. 25 min	OUI	2 m.20' 2T	45
<b>Side-car</b>	CS	x	x	10' + 15'	OUI	2 m.18' 2T	30+ 2 Res
<b>Swiss MX2</b>	CS	*5+15'	Chrono 20'	-	OUI	2 m.25' 2T	40+2 Res
<b>Swiss MX Open</b>	CS	*5+15'	Chrono 20'	-	OUI	2 m.25' 2T	40+2 Res

#### Entraînements de départs

Toutes les courses doivent être effectuées sur toute la durée du championnat selon la formule "temps + 2 tours".

Dans les catégories Yamaha/Women et Scott Kids Cup, les entraînements libres et chronométrés peuvent se dérouler conjointement. Dans ce cas, il sera prévu 5 min d'essais de départs et 15/20 minutes d'essais chronométrés.

#### 5.5 Essais / essais de départ / essais chronométrés et qualifications

Lorsque rien n'est précisé, les essais de départ sont autorisés 5 mn avant les essais libres. Les qualifications sont arrêtées selon la durée de celles-ci et l'ordre de départ sera établi à ce moment-là, selon les temps au tour.

Chaque pilote doit avoir effectué au moins un tour chronométré en essais libres ou chronométrés. L'ordre de départ sera établi selon les temps des essais chronométrés. Si un pilote n'a pas de temps issu des essais chronométrés mais qu'il figure parmi les 40 (45) qualifiés, il partira en dernière position. Un pilote ne peut échanger sa place sur la grille avec un concurrent. Si un pilote manque en prégrille, il sera remplacé par l'un des deux pilotes qualifiés de réserve. Les pilotes de réserve partent en dernier. Lorsque la séance d'essais chronométrés se déroule en deux groupes, pour la course, 23 pilotes se qualifient du groupe A et 22 du groupe B. Le 24<sup>ème</sup> pilote du groupe A et le 23<sup>ème</sup> du groupe B sont pilotes de réserve.

#### 5.6 Nombre de pilotes

Catégories	max. au départ pour les manches
Swiss MX2/ Swiss MX Open	40 + 2 réserves
Side-car	30 + 2 réserves
Mini 85/ Junior 125 2T/ Lites 250/ Women	45 + 2 réserves
Kid	45 + 2 réserves
Yamaha Cup	45

## 5.7 Courses

### Prégrille

- La prégrille est fermée 10 min. avant la manche en question comme l'indique l'horaire.
- **En cas de retard dans l'horaire, la prégrille sera fermée en agitant la fin de la course précédente.**
- Lorsque du retard est pris sur l'horaire officiel, la prégrille sera fermée au moment où le drapeau à damier sera présenté au vainqueur de la manche en cours.
- Les pilotes arrivés en retard perdent leur droit à leur place sur la grille. Ils doivent prendre place derrière, ceci dans l'ordre de leur arrivée en prégrille. Si des pilotes de réserve sont présents, ils ont priorité sur des pilotes qualifiés retardés.
- Avant une manche, une moto placée en prégrille ne peut plus en être sortie. Si une moto est sortie de la prégrille, le pilote en question n'a plus droit de se rendre au départ.

Dans toutes les catégories, 2 pilotes de réserve seront acceptés en prégrille, afin de remplacer les éventuels absents parmi les pilotes qualifiés. Lorsque moins de 40 (45, 30) pilotes sont présents, les pilotes en retard partiront dernier. Le commissaire FMS avec une personne du club organisateur, est responsable de surveiller la prégrille et de décider des éventuelles sanctions. Il est strictement interdit de fumer en prégrille. Dans le Yamaha Cup, il n'y a pas de pilotes de réserve.

La machine doit être poussée jusqu'au départ par le pilote.

Les personnes non autorisées comme enfants et chiens, etc. n'ont pas d'accès en prégrille.

### Tour de reconnaissance

Un tour de reconnaissance est obligatoire avant chaque course (pour l'organisateur). Celui-ci doit être relevé dans le programme du jour. La participation des pilotes au tour de reconnaissance est libre.

### Procédure de départ

Quand toutes les places de la première ligne sont occupées, les pilotes restants prennent place dans la deuxième ligne, derrière la poutre. Un changement ultérieur de la place de départ est exclu. Personne n'est admis dans la zone devant ou derrière la grille de départ en dehors des pilotes, des officiels et des photographes.

Les pilotes doivent se tenir uniquement derrière la grille de départ et améliorer leur place de départ uniquement depuis cet endroit. Aucun outil ni fluide n'est autorisé à cet endroit. L'aide de la part d'un tiers est interdite.

Jusqu'au moment où tous les coureurs ont atteint la grille de départ, le starter présente le drapeau vert. Lorsqu'ils sont tous placés, le panneau "15 secondes" est levé. Après ces 15 secondes, le panneau "5 secondes" est présenté et dans un temps de 5 à 10 secondes, la grille de départ est débloquée. La procédure de départ ne doit pas être interrompue. Cette procédure est valable pour toutes les catégories. **Attention:** les pilotes placés en seconde ligne ne devront prendre le départ qu'au moment de la chute de la grille.

### Aide au départ

L'assistance technique dans la zone de départ est uniquement autorisée immédiatement après le départ et seulement derrière le bloc de départ. Un repose-pied supplémentaire est autorisé, cependant, il doit être constitué exclusivement **de Sagex, de sable ou de terre.**

### Départ échoué

En cas de départ râté, la course est annulée par drapeau rouge et les pilotes sont invités à revenir à la prégrille puis, sans tour de reconnaissance, à la grille de départ. Si la grille ne tombe pas correctement après 3 tentatives ou 5 mn, le départ sera donné au drapeau.

### Arrêt

Le directeur de course a le droit d'arrêter une manche ou une séance d'essais pour des raisons de sécurité ou dans des cas de force majeure.

Nous prions les pilotes, après un arrêt de course, de rouler avec la plus grande prudence jusqu'à la prégrille, où plus amples informations seront fournies quant au déroulement de la suite de la compétition.

### **Arrêt de course**

Si le directeur de course stoppe **une course avant la marque de 51% (durée de la course sans +2 tours)**, cette course est répétée ou déclarée nulle et non-valable.

Si la course est arrêtée après la marque de 51%, la manche compte avec le nombre de points complet. Par ailleurs, le dernier tour complet avec l'arrêt est déterminant pour les résultats.

Le jour de la manifestation, le jury décide d'une interruption ou d'une éventuelle annulation partielle de l'événement.

Lors d'un arrêt de la course, le pilote doit d'abord se rendre à la prégrille et attendre les instructions du directeur de course.

### **Mesure de bruit après la séance d'essais / course**

Il est en tout temps possible, avant ou après les essais ou manches, qu'un contrôle de la moto et de l'équipement du pilote soit exigé.

## **5.8 Résultats**

Seules les marques officiellement reconnues et les noms de propriétaire d'une licence FMS constructeur / importateur peuvent être utilisés (voir la liste dans l'agenda FMS et code juridique).

### **Vainqueur du jour**

Le vainqueur d'une course est le pilote qui passe en premier la ligne d'arrivée. Les pilotes suivants sont classés selon leur ordre de passage de la ligne d'arrivée.

Le vainqueur d'une course est le coureur qui franchit le premier la ligne d'arrivée. Les coureurs qui suivent seront arrêtés lorsqu'ils passent la ligne d'arrivée.

Tous les coureurs seront classés dans leur ordre d'arrivée et selon le nombre de tours effectués, c.à.d. tous les coureurs qui terminent la course dans le même tour que le vainqueur seront classés dans l'ordre qu'ils passent la ligne d'arrivée, suivis des coureurs avec un tour en moins, puis deux tours en moins, et ainsi de suite. Un coureur doit franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur, c.à.d. les coureurs ont 5 minutes pour terminer le tour sinon il ne sera pas pris en compte dans leur résultats.

Le pilote doit passer au moins une fois la ligne d'arrivée pour être classé. Si ce n'est pas le cas, il est considéré n'ayant pas pris le départ !

La procédure pour déterminer l'ordre dans les résultats des coureurs qui n'ont pas terminé le tour dans les 5 minutes après l'arrivée du vainqueur sera selon le nombre de tours effectués et, en cas d'ex aequo, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent.

Un tour = passage ligne d'arrivée à ligne d'arrivée. Selon règlement FIM.

Ordre des priorités pour déterminer le vainqueur du jour: par manche seront attribués des points selon système du CS. Classement: le plus de points d'une, de deux ou trois manches. Si égalité de points, la meilleure dernière manche est déterminante.

### **Évaluation**

Le jury décide si une course avec les pilotes minimum est évaluée ou supprimée.

### **Remise de prix**

Les trois premiers du classement du jour doivent participer à la remise de prix. Au sa contraire, son droit sur les primes et coupe est perdu (en faveur de l'organisateur)

## **5.9 Transfert de catégorie**

Les pilotes des classes 85ccm/ Junior 125/ Lites 250, qui ont gagné à deux reprises le titre, doivent passer dans la prochaine catégorie plus élevée. Si un pilote gagne à deux reprises la Coupe Yamaha, il doit passer dans une autre catégorie si, lors de la dernière course, il n'avait pas encore atteint le 27<sup>ème</sup> anniversaire.

## **5.10 Contrôle anti- dopage et alcoolémie**

Selon dispositions de la FIM/FMS et Swiss Olympic Association, chaque licencié peut être soumis à un contrôle anti-dopage et d'alcoolémie.

Pénalités: selon les dispositions de Swiss Olympic Association.

### 5.11 Primes

Catégorie	Mini 85	Junior / Lites	INTER Swiss MX2	INTER Swiss MX Open
Rang	class. du jour.	class. du jour.	par manche	par manche
1	50.-+Cup	60.-+Cup	450.-	450.-
2	50.-+Cup	60.-+Cup	300.-	300.-
3	50.-+Cup	60.-+Cup	200.-	200.-
4	50.-	60.-	150.-	150.-
5	50.-	60.-	140.-	140.-
6			120.-	120.-
7			100.-	100.-
8			90.-	90.-
9			80.-	80.-
10 – 20			80.-	80.-
			2510.00	2510.00
	<b>250.00</b>	<b>300.00</b>	<b>5020.00</b>	<b>5020.00</b>

Women Cup et Side-car / Kids Cup: voir règlements annexes.

Si une manifestation Inter peut se dérouler normalement, avec un public, les primes normales seront payées. Si la manifestation se déroule sans public ou avec un nombre limité de spectateurs, la moitié des primes sera payée et selon les classements journaliers.

### 5.12 Points / Championnat

Les points ne seront distribués qu'aux pilotes licenciés FMS à l'année. Les pilotes étrangers et licenciés à la journée ne figureront que dans le classement du jour. Exception : Swiss MX Open, cette catégorie étant internationale. Les participants avec licence étrangère prennent part au classement du championnat.

#### Table des points – classes Inter + side-cars

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	25	6	15	11	10	16	5
2	22	7	14	12	9	17	4
3	20	8	13	13	8	18	3
4	18	9	12	14	7	19	2
5	16	10	11	15	6	20	1

#### Table des points National (Lites 250/Yamaha Cup/Women/Juniors 125 2T/Mini 85/Scott Kids Cup 65)

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	25	6	15	11	10	16	5
2	22	7	14	12	9	17	4
3	20	8	13	13	8	18	3
4	18	9	12	14	7	19	2
5	16	10	11	15	6	20	1

Dès le 20ème rang, chaque pilote évalué reçoit encore 1 point de championnat.

## Manifestations comptant pour le championnat

Les manifestations comptant pour le championnat sont disponibles sous : [www.swissmoto.org](http://www.swissmoto.org).

### Attribution du titre

Aucun titre ne sera attribué si moins de 6 manches ont été disputées durant la saison dans la catégorie concernée. Toutes les manches indiquées comme telles comptent pour le championnat (exception : Kid's65 et Side-car → voir règlements annexes).

### Résultats biffés

Aucun résultat biffé.

Exceptions:

- Sidecar, voir règlement supplémentaire
- Minis 85: S'il y a un chevauchement entre des manifestations EMX 85 et championnat suisse Mini 85, il y aura un résultat biffé par chevauchement (2 manches), mais ceci est applicable dans le cas où au moins un pilote avec une licence CH participe à une manifestation EMX 85! Si des résultats biffés sont appliqués, ce seront les résultats les moins bons qui seront biffés!

### Égalité des points

En cas d'égalité des points, l'attribution du titre se fera au nombre de victoires, ensuite des secondes places, etc. Si les concurrents ne peuvent toujours pas être départagés, les temps d'un certain nombre de courses seront additionnés. Si le résultat demeure le même, la décision revient à la commission.

## 5.13 Fête des Champions FMS

La FMS offre à ses licenciés les prix suivants :

- au Champion suisse une médaille d'or ainsi qu'un diplôme
- au second une médaille d'argent
- au troisième une médaille de bronze

**Les 3 premiers d'une Coupe FMS reçoivent une médaille.**

Les passagers seront classés pour autant qu'ils aient accompagné le conducteur durant plus de la moitié des courses prises en considération pour le résultat final de l'équipage.

La licence gratuite et d'éventuels autres prix sont réservés aux champions Suisses et vainqueurs de coupe présents à la fête des champions FMS.

La FMS délivre au constructeur ou importateur de la machine du champion suisse un diplôme à condition que le coureur ait participé à chaque manche comptant pour le titre avec une machine de la même marque. Pour recevoir ce diplôme, le constructeur ou l'importateur doit être en possession d'une licence de "constructeur importateur" FMS.

## 6 Règlement supplémentaire

Pour les catégories suivantes, un règlement supplémentaire a été rédigé :

Side-car / Women Cup / Scott Kids Cup

## 7 Officiels

### Membres du Jury avec droit de vote

- FMS – MX Commission      Commissaire Sportif      (CS)      avec licences FMS CS/CT valide
- FMS – MX Commission      Commissaire technique      (CT)      avec licences FMS CT valide  
ou chef chronométrateur
- Président Comité d'organisation

### Membres du Jury sans droit de vote

- Directeur de course      (DC)      avec licence FMS DC valide
- Docteur ou de l'équipe médicale responsable
- Secrétaire du Jury
- Commissaire contrôle administratif      (CC)      avec licence FMS CC valide
- Commissaire contrôle technique      (CC)      avec licence FMS CC valide

## Autre aide officielle

Tous les commissaires et représentants de la manifestation sont compétents et garantissent un niveau de sécurité maximum entre autre:

- Chef de Piste
- Entretien de la piste
- Commissaires de piste
- Équipe médicale

Les personnes en fonction doivent prendre des décisions absolument neutres et objectives.

### 7.1 FMS-MX Commissaire sportif (CS) – Président du Jury (Code sportif)

Le commissaire sportif est nommé par la commission FMS- MX. Il doit être en possession d'une licence de commissaire sportif. Il est tenu de suivre avec succès un séminaire de directeur de course FMS tous les 3 ans.

Le CS officie sur la manifestation en tant que président du jury et doit veiller à ce que les dispositions du code sportif, les règlements motocross, le règlement particulier et le programme officiel soient respectés.

- Le CS doit être avoir une conduite exemplaire.
- Il doit convoquer et mener les réunions du jury.

### 7.2 Commissaire technique FMS-MX (CT)

Le commissaire au contrôle technique est nommé par la FMS- MX Commission et doit suivre avec succès un séminaire FMS tous les 3 ans.

Le CT est responsable de:

- Contrôle des motos et / ou l'équipement du pilote
- Vérification de l'horloge avec le chef chronométrateur
- (Avec les aides du club) placement des pilotes à la prégrille
- (Avec les aides du club) règle de prégrille, voir art. 5.8 et 11.6 prégrille
- Contrôle du bruit sur demande du pilote ou de mécanicien pendant tout l'événement
- Contrôle de l'équipement : conformément à l'article 4.4 équipement du pilote.
- État des motos (transpondeur, échappement, protection du pignon, largeur du guidon, contrôles de bruit après les manches)
- récupérer les transpondeurs avec ACC et les aides.
- Rapport à la réunion du jury: commentaires et contrôles.
- **Le CS /CT doit envoyer ses rapports au secrétariat FMS. Le secrétariat tient une liste des contrôles appropriés et les fournit au CS/CT pour la prochaine course.**

### 7.3 Commissaire Contrôle Technique (CCT)

Le commissaire du Contrôle technique est nommé par l'organisateur et doit participer avec succès tous les 3 ans à un séminaire FMS.

- **Le CCT soutient le commissaire CT FMS-MX ou le commissaire sportif dans les tâches mentionnées ci-dessus.**

### 7.4 Commissaire Contrôle Administratif (CCA)

Le commissaire de contrôle administratif est nommé par l'organisateur et doit suivre avec succès un séminaire FMS, tous les 3 ans.

Charges :

- Encaissement des finances d'inscription
- Encaissement et établissement des licences une manifestation + versement au commissaire sportif sur place
- Contrôle des licences et autorisation de départ
- Remise des transpondeurs **inclus location (CHF 15.-/weekend).**
- Remise bracelets d'entrée aux mécaniciens et aides voir **art. 3.3 passes.**
- Récupération des transpondeurs + nettoyage après la dernière manche.

## 7.5 Directeur de course (DC)

Le directeur de course est nommé par l'organisateur, sa fonction est neutre entre la FMS et l'organisateur. Il est tenu de suivre avec succès un séminaire FMS de directeur de course tous les 3 ans. L'autorité et les responsabilités du directeur de course sont les suivantes :

- Le DC contrôle et assure que la manifestation se déroule selon le règlement.
- Il contrôle le tracé, il doit entreprendre des modifications de parcours sur demande du jury en vue d'améliorer et augmenter la sécurité des pilotes et des spectateurs.
- Le DC avec le chef commissaire de piste sont responsables de la formation des commissaires de piste. Des instructions sont notamment données avant les essais libres.
- Il surveille avec le CS l'organisation des pré-contrôles et se tient à disposition du CS.
- Il se tient à proximité du départ/arrivée en liaison avec tous les autres postes (contact audio avec médecin, secouristes, responsable du tracé).
- Le DC est responsable de la disponibilité sur place de médecin, secouristes (ambulances), commissaires de piste.
- Le DC a le droit d'interrompre prématurément et de sa propre initiative un entraînement, manche de qualification ou de course pour des raisons de sécurité ou en cas de force majeure.
- Le DC a le droit de refuser à un coureur, à un passager ou à un motorcycle de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité.
- Le DC a le droit de donner des ordres pour faire évacuer du circuit, de la piste ou du terrain et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable.
- Il peut proposer au jury les recommandations suivantes; modification de programme, annulation d'une manifestation, sanctions ou exclusions d'un pilote ou d'une machine.
- D'autres compétences sont reprises dans le Code sportif FIM. (FIM 01.4.7)

## 7.6 Chronométrateur

Le chronométrateur est nommé en consultation avec la FMS et Stephan Vetter. Ils doivent être compétents pour utiliser un système de chronométrage moderne avec transpondeur.

## 7.7 Commissaire de piste

Les commissaires de piste seront fournis par l'organisateur. Ils doivent avoir au moins 16 ans et habillés de manière visible (gilet, etc.).

Deux commissaires de piste sont nécessaires là où le drapeau bleu est utilisé.

Les commissaires de piste doivent être présents à l'heure le matin lors du briefing.

# 8 SANCTIONS ET PROTÈTS

## 8.1 Recours et sanctions

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans ce règlement, se référer au code disciplinaire et d'arbitrage de la FMS.

Les sanctions suivantes peuvent être prononcées:

- Avertissements
- Amendes en argent entre 100.00 et jusqu'à 500.00 CHF
- Pénalité en temps ou en points
- Perte de positions
- Disqualification
- Exclusion pour un ou plusieurs manches de championnat.

Des sanctions plus élevées peuvent être prononcées par le commissaire sportif compétent ou le CC de la FMS.

Les pilotes qui retournent dans le paddock pendant une course ne peuvent pas reprendre la course. -

Disqualification pour la course correspondante. (FIM 2.10 / 40)

Les pilotes ne sont pas autorisés à changer la moto pendant une course - disqualification pour la course correspondante (FIM 2.10 / 39)

Le pilote qui ne fait pas d'arrêt complet dans les BOX sera sanctionné par - Entraînement + 5 places de départ/ en course + 10 places du résultat de la manche (FIM 2.10 / 36)

S'arrêter sur la piste (en dehors des stands) pour parler aux autres = aide d'étranger.

## 8.2 Protêts

Toute réclamation ou protestation doit être déposée, par écrit, au plus tard 30 minutes après la publication des résultats auprès du commissaire sportif ou du directeur de course.

Formes de réclamation: Art. 2.1+2.2 + 2.5 CD / 7.3.9 FIM

Cautions	réclamation ordinaire	CHF 100.--
Cautions supplémentaires	pour démontage d'une machine	CHF 200.--
Cautions supplémentaires	pour contrôle du carburant	CHF 1'200.—

Relations bancaires de la FMS: IBAN: CH96 0900 0000 1200 3456 0, BIC: POFICHBE

Un protêt ne peut être déposé auprès du Jury que par le licencié directement concerné / CDA 2,2, let. a) + FIM 01.5.33.

Contre une décision de fait suivante prise par un officiel (directeur de course, juge de départ, chronométrateur), aucun protêt ne sera accepté:

- Inobservation du drapeau jaune ou médical
- Drapeau rouge / arrêt de course
- Drapeau noir
- Raccourcissement du circuit

Après avoir utilisé tous les moyens de droit et sans réponse de la part des instances de recours, celles-ci (CR FMS ou FIM Europe) doivent rétrocéder au pilote concerné la caution et les frais de procédure.

Date butoir : un an ou 12 mois à dater du pli recommandé lié au recours.

Les amendes et frais de protêt doivent être versés par le commissaire sportif de la FMS.

## 9 PISTE

### 9.1 Inspection/ homologation

L'inspection de la piste est effectuée par le team de David Huguet avant chaque manifestation. Une piste inspectée est considérée homologuée par la FMS.

Le rapport d'homologation/inspection doit être affiché au parc des coureurs.

Chaque piste est soumise à une homologation triennale. Une inspection du tracé doit toutefois avoir lieu chaque année. Si toutefois l'emplacement du circuit changeait ou des modifications importantes avaient lieu, cela impliquerait une nouvelle homologation. Une inspection du circuit a lieu avant chaque manifestation.

Les frais de l'homologation / inspection sont à la charge de l'organisateur.

Sauf cas exceptionnel (sécurité, force majeure)

### 9.2 Longueur et largeur de la piste

Longueur minimale: International/National 1,5 km. Le jury peut exceptionnellement accepter des parcours minimums de 1,3 km.

Longueur minimale pour les Piste Mini 85 et Kids 65: 1,2 km. Le jury peut exceptionnellement accepter une Piste d'au moins 1,0 km.

Le jury peut accepter une piste différente en raison de force majeure.

Largeur minimale: le point le plus étroit ne doit pas être inférieur à 5 m pour le solo et à 6 m pour le side-car. Une largeur minimale de 8m est recommandée.

Pour les épreuves Mini 85 ou Kids 65, la piste doit avoir une largeur minimale de 4 m.

La longueur de la ligne droite de départ: au moins 50m (conseillé), maximum 125m. Il ne doit y avoir aucun saut sur cette ligne.

Tous les obstacles sur la piste doivent avoir un dégagement minimal de 3 m.

### 9.3 Informations générales sur la piste

**Une piste de motocross dispose de toutes les installations requises à l'organisation d'une manifestation motocross. Le tracé peut être composé d'éléments permanents ou temporaires.**

Selon les circonstances, le jury peut décider des modifications du parcours avant le départ d'une manche.

Les pistes de motocross doivent être fabriquées avec des matériaux naturels (sable, terre, etc.). Le parcours doit être planifié de manière à ce que la sécurité des cyclistes soit primordiale. Les passages en eau profonde et les rochers sont interdits.

L'utilisation de surfaces en béton ou pavées sur la piste est interdite.

### 9.4 Sécurité/ cordage

**En corrélation avec les autorisations cantonales et communales.**

Sur chaque côté de la route entière, devrait être une zone de sécurité neutre. La largeur de la zone neutre peut varier, mais elle ne doit en aucun cas être inférieure à environ un mètre.

La zone neutre doit être fermée aux zones de spectateurs avec des barres, des clôtures ou des cordes.

Pour les parcours parallèles inférieurs à environ 6 m, cette zone doit être fermée au centre (barrières, cordes, ballots de paille, monticules ou similaires).

Les zones neutres qui ne peuvent pas se rapprocher des zones de spectateurs, avec éventuellement des monticules, des ballots de paille, des banderoles ou similaires, sont limitées.

Marquage du parcours (chaussée)

Le marquage d'itinéraire définit le côté de l'itinéraire utilisé par le conducteur. Les marqueurs de distance peuvent être constitués de plastique (marqueur de parcours), ballots de paille, monticules / Erdbänken, etc.

Les marques de distance peuvent être reliées par des bandes facilement cassables; Les cordes ne devraient pas, si possible, être utilisés dans cette zone.

### 9.5 Vitesse moyenne

La vitesse moyenne maximale sur la durée de la course est de 65km/h.

### 9.6 Sauts

Une attention toute particulière doit être apportée à l'angle à l'approche du saut.

Le tracé des sauts sera conçu et exécuté en fonction de la sécurité des coureurs en premier lieu (toutes les classes).

On peut apporter une « touche finale » aux sauts avec l'aide d'un coureur qui est présent.

### 9.7 „Rolling Waves, Whoops

Des sections de « Rolling Waves » et de « Whoops » ne sont pas autorisées. Des sections de « Rollings Waves » peuvent être incorporées à une piste.

Le premier «Wave» max. 100cm de hauteur, dès le deuxième «Wave» max. 80cm de hauteur.

Les distances doivent être en 8 et 12 mètres.

### 9.8 Ligne de départ

La longueur de la ligne droite après la ligne de départ ne devrait pas être supérieure à 125 m (distance entre la grille de départ et le commencement du premier virage). Une longueur minimale de 60 m est recommandée pour les nouveaux circuits. Il ne doit pas y avoir de saut dans cette ligne droite.

La largeur de la fin de la ligne droite de départ / Entrée dans le virage de départ doit coïncider à la moitié de la grille de départ (grille de départ 30m– entrée dans le virage de départ min. 15m de largeur)

### 9.9 Départ

La grille de départ doit être d'une largeur min. de 30m. Entre la grille de départ et la poutre obligatoire derrière la grille de départ, minimum 3 mètres de distance. Distance entre la poutre derrière la grille jusqu'au balisage, distance minimale de 5 mètres.

Droite de départ min. 50 mètres, max. 125 mètres.

Fin de la droite de départ/entrée dans le virage de départ, la largeur doit coïncider au min. à la moitié de la grille de départ. (grille de départ 30m– entrée dans le virage de départ min. 15m de largeur)

**Minimum 3m de distance de sécurité dans le virage du départ.**

### 9.10 Box

Une zone doit être prévue, au bord de la piste, pour les réparations et le panneautage pendant les courses. Attention ! Cette zone doit être clairement visible par les pilotes et si possible à un endroit propice pour une vue d'ensemble du circuit.

L'entrée ainsi que la sortie doit être signalée par des panneaux.

Cette zone de réparation/signalisation ne fait pas partie de la piste. Dès lors, l'aide extérieure est autorisée.

Les pilotes doivent rouler de manière décente dans les box.

Dans la zone de réparations, la présence de personnes non autorisées, **en particulier enfants, chiens, etc. n'est pas tolérée. Il est absolument interdit de fumer.**

### 9.11 Poste de contrôle technique / Parc fermé

L'emplacement de la mesure de bruit (parc fermé) doit se trouver sur le retour du circuit vers le parc des coureurs.

La distance entre l'appareil de mesure et un obstacle fixe est de min. 10 mètres.

Le bruit en arrière plan ne doit pas dépasser 100 dB.

L'accès à la place de mesure n'est autorisé que pour les pilotes, mécaniciens et officiels FMS.

### 9.12 Poste de secours

Les postes de secours principaux doivent être situés en dehors de la piste.

Les postes de secours doivent être placés de telle sorte que, dans la mesure du possible, toutes les parties de la piste puissent être atteintes en même temps.

### 9.13 Emplacements des commissaires de piste

Les emplacements des commissaires de piste doivent être indiqués par des numéros bien lisibles à grande distance et mentionnés avec leur numéro sur le plan du circuit. Les plans correspondants doivent être transmis à la direction de course et premiers secours avant le premier entraînement.

## 10 RÈGLEMENT MÉDICAL

### 10.1 Personnel médical sur place

#### 10.1.1 Médecin de course

Pour chaque course avec les courses de championnat suisses FMS, au moins un médecin „médecin de course“ doit être présent, qui remplit les conditions suivantes :

- expérience avérée en médecine d'urgence et/ou le soin dans des manifestations sportives motorisées, idéalement médecin d'urgence SGNOR
- connaissance du système de santé suisse et du domaine des secours
- souhaitable : diplôme de médecin suisse ou diplôme de médecin étranger reconnu par le MEBEKO
- une assurance RC propre ou assurance RC par le service de secours est obligatoire
- le service de secours soignant est responsable que le médecin de course dispose des qualifications correspondantes.

### 10.2 Equipement

Le service médical d'urgence doit veiller à l'accessibilité et aux soins rapides des pilotes blessés. En fonction de la topographie du circuit, l'équipement médical minimal doit être complété. Les ressources humaines et techniques doivent être disponibles pour la prise en charge simultanée d'au moins deux pilotes blessés. Le service de secours compétent mentionne dans le formulaire d'inscription quel équipement est nécessaire pour la manifestation concernée. En fonction de la topographie, il est également recommandé d'utiliser des postes médicaux «groundposts» et/ou véhicules d'urgence de type A (par exemple Quad).

L'équipement minimal obligatoire est le suivant :

- 1 médecin de course selon 10.1.1
- 1 sanitaire de secours
- 2 assistants de transport, resp. sauveteur/assistant min. niveau 3
- Une tente/container/station avec l'équipement nécessaire qui est aussi disponible dans une ambulance. Ces installations doivent pouvoir être fermées de tous côtés et offrir une protection contre toutes les

conditions météorologiques et disposer d'un raccordement en électricité et eau. Il est recommandé au moins un véhicule B2 disponible sur place selon EN1789.

- Idéalement 2 véhicules d'urgence type B2 ou un véhicule B2 et un poste de traitement stationnaire devraient être utilisés équivalents à un véhicule B2.

À chaque instant, l'équipement minimal mentionné ci-dessus doit être disponible sur place et les prescriptions cantonales doivent être toujours respectées.

L'infrastructure nécessaire et l'inventaire du matériel doivent être à disposition pour le soutien élargi de toutes les urgences médicales et de blessés.

L'infrastructure médicale et sanitaire (ambulance ou station de premiers secours) est sous la responsabilité de la personne des secours compétente (dispositif opérationnel) ou du médecin (dispositif médical).

Si possible, il faut éviter la traversée du circuit pour évacuer le blessé.

Le responsable du service médical signe le formulaire d'inscription et confirme au jury que l'équipement répertorié est adapté aux risques et circonstances de la manifestation et que les soins adéquats au pilote sont en tout temps garantis.

### **10.3 Communication, Interruption de la course**

Le responsable du service des secours agit en tant que personne de contact pour l'organisateur et est responsable du contact par radio avec le directeur de course. Le médecin sur place est responsable des soins médicaux de la manifestation.

La conduite sur le circuit des véhicules de secours n'est autorisée qu'en accord avec le directeur de course. Le personnel médical traversant la piste doit toutefois être limité au minimum.

### **10.4 Information préliminaire sur la manifestation**

Avant la manifestation, le service de secours compétent informe de la course prévue la centrale d'urgence locale ainsi que l'hôpital le plus proche pour les soins de traumatologie. Le formulaire d'inscription téléchargeable du site internet ([www.swissmoto.org](http://www.swissmoto.org)) doit être rempli par le médecin compétent/responsable du service secours et envoyé au moins 21 jours avant l'évènement au secrétariat FMS (adresse mail : [sport@swissmoto.org](mailto:sport@swissmoto.org))

### **10.5 Rapport d'accident**

Pour chaque course, le service de secours devra, selon le formulaire officiel « rapport d'accident » établir une liste complète des accidents. Le médecin est responsable pour l'établissement. Le rapport d'accident doit être remis au commissaire sportif compétent lors de la séance du jury. Le rapport sera traité en tout temps de manière confidentielle.

### **10.6 Contrôle médical**

Le directeur de course/commissaire sportif ou médecin de course peuvent à tout instant exiger le contrôle médical d'un pilote.

Retrait de l'autorisation de départ

Le directeur de course/commissaire sportif ou le médecin de course peuvent retirer l'autorisation de départ d'un pilote si la santé du pilote ou celle d'autres pilotes est mise en danger ou s'il refuse le contrôle médical demandé.

### **10.7 Certificat médical après accident**

Dans des cas justifiés, après un accident, un certificat médical peut être demandé pour la prochaine course. La décision va être prise uniquement par le médecin responsable sur place. Les pilotes concernés seront informés au plus tard jusqu'au mardi après la course. Le formulaire correspondant, rempli par le médecin traitant, peut être téléchargé du site internet [www.swissmoto.org](http://www.swissmoto.org). Il doit être signé avant la prochaine course, envoyé au secrétariat FMS ou être remis au commissaire sportif responsable sur place. Sans la confirmation du médecin, le pilote ne pourra pas prendre le départ de la prochaine course.

# 11 INSTALLATION

## 11.1 Chronométrage

Depuis la saison 2019, tous les pilotes titulaires d'une licence doivent disposer d'un transpondeur personnel. Il sera facturé avec la licence puis envoyé au pilote dès réception du paiement. Les nouveaux transpondeurs ne nécessitent aucun entretien, sont livrés avec un support, bénéficient d'une garantie de deux ans et la durée de vie de la batterie est 3 ans ! La pile peut facilement être remplacée par le titulaire du transpondeur!

Tous les autres pilotes (titulaires d'une licence journalière, catégories club, pilotes d'autres organisations (participants d'une FMS coupe, se référer au règlement supplémentaire), etc.) doivent louer un transpondeur au tarif forfaitaire de 15 CHF par week-end ! Les transpondeurs loués sont complètement livrés, y compris le support et seront d'une couleur différente de celle du transpondeur personnel. Le transpondeur loué sera envoyé par courrier recommandé et le montant de la location sera collecté par l'organisateur au même moment. Une fois les deuxièmes manches terminées, les organisateurs récupèrent les transpondeurs loués.

La location du transpondeur est réglée par l'organisateur directement auprès du secrétariat général de la FMS à Frauenfeld, cette dernière établira la facture à l'organisateur.

Les pilotes qui ne rendent pas leur transpondeur de location pour une raison quelconque sont priés de le retourner immédiatement à Stephan Vetter, FMS Timing, Steingasse 36, 4538 Oberbipp. Les transpondeurs perdus sont facturés au pilote respectif pour un montant de CHF 75.-.

Les pilotes qui ne sont pas titulaires d'une licence FMS peuvent également obtenir un transpondeur personnel aux mêmes conditions offertes aux licenciés!

## INFRASTRUCTURE A METTRE A DISPOSITION

### A) Local de chronométrage

La remorque FMS sera mise gratuitement à disposition des organisateurs.

### B) Installation pour l'affichage des résultats dans le box

Une construction contre les intempéries doit être à disposition pour l'affichage des résultats.

- Caisse en bois dim. env. 70 x 70 x 70 cm, avec protection contre la pluie sur le devant et un trou de 7cm sur l'arrière pour le passage des câbles.
- Alimentation 220 V / 10 A / 50Hz (doit être garanti en tout temps, év. avec un groupe électrogène de secours)

### C) Installation pour l'affichage des résultats du speaker

- Emplacement adéquat et sûr, à une hauteur de 1,5 m
- Le moniteur doit être protégé de la pluie.
- Alimentation 220 V / 10 A / 50Hz

### D) Alimentation électrique : chronométrage et box

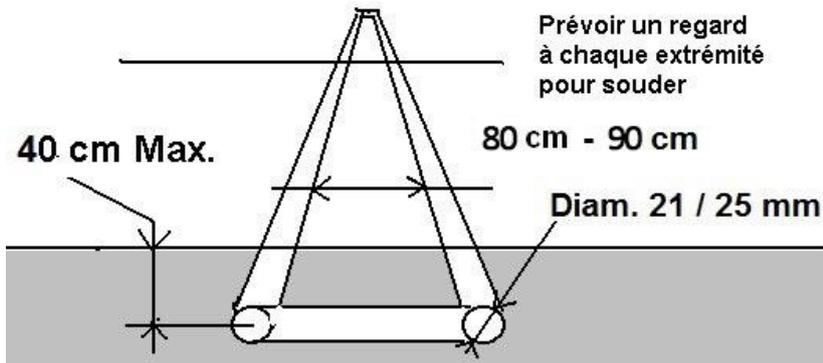
- Sur demande préalable de l'organisateur, la commission de chronométrage de la FMS peut mettre à disposition l'alimentation électrique nécessaire.
- Dans ce cas de figure il incombe à l'organisateur d'indemniser la FMS à raison de Fr. 300.-
- (sur facture)

### Avantages pour l'organisateur

- Etablissement de la liste définitive des participants dès le passage du dernier coureur au contrôle administratif.
- Liste de départ par groupe.
- Prégrille pour les courses.
- Résultat des courses imprimées (prêt pour impression) dès la fin de la course.
- Résultats des essais imprimés (prêt pour impression) dès la fin des essais.
- Résultats permanents lors des essais chronométrés par affichage aux BOX et pour le speaker lors du passage de chaque coureur.
- Résultats permanents des courses par affichage pour le speaker dès le passage de chaque coureur.

Au minimum 2 personnes responsables doivent être désignées par l'organisateur pour la distribution et la reprise des transpondeurs de location.

2 tubes de plastique 21mm ou 25mm de diam. a) max. 40cm sous le sol, b) **distance des tubes 80cm – 90cm** (parallèles). Ne pas monter sur une table de saut (la machine doit avoir un contact au sol).



### 11.2 Bureau de Presse

#### Pour des courses Inter

- Salle de presse avec des tables et des chaises et prises de courant
- Certaines copies des résultats devraient se trouver dans la salle de presse

### 11.3 Bureau de course

- Salle/tente avec table et chaises, branchement électrique
- photocopieuse

### 11.4 Afficher les résultats

- Au moins 1 tableau d'affichages pour les informations (horaire, règlements, résultats, protêts) à un endroit bien visible
- 1 personne (club) qui affiche les résultats/informations

### 11.5 Inscriptions

- Pièce fermée ou tente avec lumière
- Tables + bancs en suffisance
- 1 Commissaire contrôle administratif (club) + 2 aides (club)

### 11.6 Prégrille

- Doit pouvoir accueillir 45 pilotes (au moins 140 m<sup>2</sup>)
- Les emplacements doivent être numérotés jusqu'à 45
- La prégrille doit être clôturée et proche du départ
- L'entrée et la sortie de la prégrille doivent pouvoir être fermées
- Une horloge (fonctionnant par radio) doit être placée à l'entrée de la prégrille et doit être visible
- Presse-papiers + matériel pour écrire

### 11.7 Départ

- Grille de départ selon les normes FIM est obligatoire pour chaque course
- 30 m hauteur au moins 500mm jusqu'à 520mm, largeur au moins 30m
- Début du virage de départ doit être d'au moins la moitié de la largeur de la grille de départ
- La grille de départ doit tomber par elle-même
- 3 m derrière la grille de départ, un bois doit être installé (empêche rouler vers l'arrière de la machine)
- De la poutre derrière la grille jusqu'au balisage, au moins 5m de distance.
- Afin de garantir la sécurité durant le déroulement de la manifestation, les organisateurs doivent se tenir aux prescriptions de la FIM : largeur de la ligne de départ = nombre de partants: chaque machine solo doit disposer d'un mètre, chaque Side-car ou Quad de 2 mètres. Si le nombre admis en première ligne est dépassé, le reste sera placé en deuxième ligne.

### **11.8 Parc des coureurs**

- Chef du parc pilotes
- Maintenir l'ordre
- Prévoir des voies d'évacuation**
- En cas de mauvais temps, avoir des tracteurs à disposition

### **11.9 Installation sanitaire**

- Installations sanitaires suffisantes, tant dans le paddock que pour le public.
- Une toilette doit être fournie à la pré-grille
- Pour les événements majeurs, des installations sanitaires devraient être accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Dans la mesure du possible, l'eau courante doit être accessible au maximum d'endroits.

### **11.10 Système sonorisation**

- Un système de sonorisation pour la course à proximité du public.
- Un endroit approprié pour le speaker. Idéalement avec une tour ou une nacelle.
- Un système de haut-parleur séparé pour le paddock devrait être disponible chaque fois que possible

### **11.11 Contrôle technique/ parc fermé**

- Près de la sortie de la piste
- Au moins d'une surface de 15 m x 10 m (optimale 15mx20m)
- Clôturé avec corde ou grilles (de préférence)

### **11.12 Hélicoptère**

- Un hélicoptère doit être préparé et supervisé par les services de secours.

### **11.13 Contrôle anti-dopage**

- WC séparés
- Pièce/tente avec table et chaises

### **11.14 Place de lavage**

- Lavage avec 10 appareils haute-pression (idéalement)
- Place définie avec au moins 10 arrivées d'eau pour nettoyeurs haute pression
- S'il n'y a absolument aucun moyen de prévoir une telle installation, cela doit être clairement défini dans le règlement particulier.

**ATTENTION** Si moins de 10 raccords d'eau sont disponibles, resp. aucune possibilité de lavage, les pilotes sont autorisés à laver dans le parc des coureurs.

### **11.15 Extincteurs**

- 3 extincteurs  
(Région du départ / prégrille, arrivée/ box, dans ou à proximité du paddock)

Veuillez observer les passages libres prévus pour le service de secours dans le parc des coureurs.

## **12 Règlement Organisateur**

Les événements se déroulent conformément au Code sportif international de la FIM / FIM EUROPE, à ses annexes et lignes directrices et les règlements particuliers (RP) de l'organisateur.

### **12.1 Inscription de la manifestation**

Inscription de la manifestation : **30 septembre / selon données du secrétariat FMS**

### **12.2 Correspondance**

Chaque année, les manifestations se voient attribuer un numéro de manifestation. Nous prions les organisateurs d'indiquer ce numéro dans toute correspondance.

### **12.3 Séance des organisateurs**

Présence obligatoire à la séance des organisateurs.

Chaque organisateur doit prévoir une date de remplacement.

Le(s) participant(s) a (ont) le pouvoir de décision quant aux catégories et dates souhaitées. Directeur de course et/ou Président du CO

#### **12.4 Changement du programme**

Le programme des courses déterminé en début de saison, **ne peut être modifié sans l'accord de la commission FMS – MX**. Une publication préalable de la modification est indispensable.

Informez la FMS - MX de toute modification apportée au règlement particulier. Ladite commission est habilitée à se prononcer audit sujet

Prendre toutes les catégories FMS dans la mesure du possible.

#### **12.5 Assurance responsabilité civile**

En vertu des articles 72 de la LCR (SVG) et l'alinéa 3 de l'Ordonnance sur l'assurance OAV (VVV) chaque organisateur a l'obligation de contracter une assurance responsabilité civile avec une couverture minimale de CHF. 5'000'000.

A défaut, le commissaire sportif (CS) est habilité à interdire la manifestation.

#### **Assurance pour les officiels**

Les accidents qui pourraient se produire pour un officiel doivent être couverts par l'assurance de l'organisateur.

#### **12.6 Affiches, programme, publicité**

Sur tous les documents officiels, affiches, programmes etc. le logo FMS-MX doit être présent.

Chaque couverture des livrets de programme doit porter le logo FMS (ajout le logo FIM pour les manifestations internationales et GP).

Le modèle d'affiche peut être obtenu auprès du secrétariat FMS.

L'indication locale /club du pilote dans le programme sont obligatoires.

#### **12.7 Publicité FMS**

Les organisateurs sont tenus de soutenir la FMS par la publicité.

Bannière et matériel promotionnel de la FMS (dans la remorque FMS ou chez un membre de la Commission FMS-MX), et des banderoles doivent être placées à un endroit clairement visible. Le matériel est fourni par la FMS.

Nous recommandons aux organisateurs de réserver un endroit pour la publicité et la propagande de la FMS dans le programme officiel et de publier les avantages de la FMS.

#### **12.8 Bureau de course**

Le bureau de course devrait toujours être occupé durant la journée de la course.

Ceci est également le point de contact pour la presse, s'il n'y a pas un bureau de presse séparé.

#### **12.9 Règlement particulier (RP)**

**Le modèle de règlement particulier est à disposition sur le site internet [www.swissmoto.org](http://www.swissmoto.org) et doit être téléchargé par l'organisateur.**

Les règlements doivent être faits en allemand et en français.

La proposition de ces règlements doit être envoyée au Secrétariat FMS au moins 6 semaines avant l'événement et transmise au directeur de course (format Word, pas de PDF!). Cette proposition sera vérifiée, corrigée et signée par le commissaire sportif de l'événement.

Le RP corrigé faisant foi doit être passé en format digital et partagé sur le site WEB par le secrétariat de la FMS.

#### **12.10 Horaire/ Catégories**

L'organisateur s'efforce de prendre autant de catégories FMS que possible dans le programme.

Dans les championnats parallèles, toutes les courses des catégories FMS devraient avoir lieu le dimanche et le Championnat AFM- MXRS- Angora de préférence le samedi.

Les courses du championnat suisse FMS ont la priorité dans l'horaire.

### Inscription (horaire)

L'inscription doit être terminée au plus tard 20 min. avant les premiers essais libres.

### Pause (horaire)

Les pauses doivent être définies comme telles dans le programme.

La pause de midi devrait toujours être d'au moins 50 mn.

### Intervalle (horaire)

Un intervalle **d'au moins 15 minutes** doit être respecté entre l'heure d'arrivée du vainqueur d'une manche et le départ de la course suivante. Les écarts plus courts doivent être discutés et acceptés par le commissaire sportif et directeur de course. Exemple : **13h00-13h20** 20 mn + 2t = 5 mn + 10 mn jusqu'au prochain départ -> 13h35

Avant et entre les **manches** d'une catégorie, une pause d'au moins 60mn doit avoir lieu. Entre les essais, 30mn.

### Fin (horaire)

Le samedi, la manifestation (courses) devrait être terminée au plus tard à 19.00 h .

Le dimanche, la manifestation (courses) devrait être terminée au plus tard à 18.30h.

Les Kids + Mini 85 ne doivent pas être programmés en dernier.

### Tour de reconnaissance (horaire)

Un tour de reconnaissance est obligatoire (**exception voir art. 5.4**). Le tour de reconnaissance doit porter sur le circuit dans son intégralité. Après le tour de reconnaissance: en général, retour normal en prégrille.

#### **12.11 Personel**

Chaque organisateur doit avoir une licence de directeur de course FMS.

L'organisateur doit également fournir les personnes suivantes pour aider le DC, CS et CT :

- **1 commissaire contrôle administratif**
- **1 commissaire contrôle technique**
- **2 aides annexes**

Les commissaires doivent avoir une licence FMS valable (3 ans).

Les personnes citées ainsi que les officiels doivent être présents jusqu'à au moins 30 mn après la séance du jury.

#### **12.12 Presse/ Photographe**

L'organisateur doit faire signer une décharge stipulant qu'il décline toute responsabilité en cas d'accident.

#### **12.13 Speaker**

Nous prions l'organisateur d'organiser un speaker parlant au moins 2 langues nationales. Le speaker devra avoir accès à un moniteur de chronométrage, cependant pas nécessairement celui de la zone de chronométrage officielle.

#### **12.14 Résultats**

Une personne doit être nommée responsable de l'affichage des résultats et être chargée d'en faire des copies pour la presse.

#### **12.15 L'inspection de la piste**

Le contrôle doit avoir lieu au plus tard le jeudi soir avant la manifestation. A lui de s'assurer de la participation du directeur de course et celle éventuelle du ou des représentant(s) des pilotes.

**Pour le contrôle de la piste, l'organisateur doit préparer 2 plans de piste actuels en format A4.**

**Les organisateurs peuvent contacter les personnes responsables avant la manifestation, ils se feront un plaisir de vous aider.**

#### **12.16 Zone réparations / box**

L'entrée à cette zone avec des laissez-passer doit être strictement contrôlée. A cet effet, l'organisateur doit mettre une personne à disposition.

L'entrée et la sortie aux box doivent être signalés pour les pilotes.

### **12.17 Officiels**

Carte Parc, laissez-passer, etc. de tout poste officiel avant l'événement.

### **12.18 Subsistance, soin des bénévoles**

L'organisateur doit fournir une distribution de nourriture séparée pour les aides annexes, de sorte que tous les bénévoles puissent être servis rationnellement.

### **12.19 Séances du Jury**

Participants : cf. art.7

Salle séparée, avec table et chaises et photocopieur.

1<sup>ère</sup> séance: A la veille de l'événement ou avant la première séance d'essais, si jugé nécessaire

2<sup>ème</sup> séance: jour 1 à la fin de la manifestation

3<sup>ème</sup> séance: jour 2 à la fin de la manifestation

Des séances complémentaires seront convoquées par le président du jury. (si nécessaire)

### **12.20 Repos**

Afin qu'une absolue tranquillité dans le parc coureur soit assurée entre 24.00 et 06.00, l'usage de génératrice est interdit.

Lors de festivités, la musique doit être réduite au minimum près du parc des coureurs, à partir de 24h.

### **12.21 Fin de la manifestation**

Nous prions les organisateurs de terminer la manifestation aussi tôt que possible, et de remettre les résultats au plus vite à l'Information Sportive et Secrétariat FMS

### **12.22 Décompte des billets**

Le décompte des billets doit être expédié par le club-organisateur au secrétariat de la FMS, ceci dans les 30 jours après la manifestation.

## **13 Protection de l'Environnement**

Chaque participant à une manifestation est personnellement responsable de la récupération des déchets, respectivement des matériaux de récupération qui s'accumulent chez lui (p.ex. huile de vidange, pneus, matériel usagé, papier, cartonnages, etc.).

Si l'organisateur a mis en place des containers de récupération, ceux-ci sont à utiliser absolument, le cas échéant en observant strictement le tri prévu.

Au cours d'une manifestation ou en relation avec la participation à celle-ci, il est strictement interdit de déverser sur le sol de l'essence, de l'huile ou du liquide de refroidissement, de jeter ou de laisser traîner des matériaux de récupération.

Si l'organisateur a prévu une récupération séparée, il est strictement interdit de mélanger les déchets (p.ex. huile de vidange avec des produits de nettoyage chimique, de l'huile d'amortisseurs ou du liquide de refroidissement).

### **Dans le parc des coureurs un tapis absorbant et imperméable est obligatoire sous la moto.**

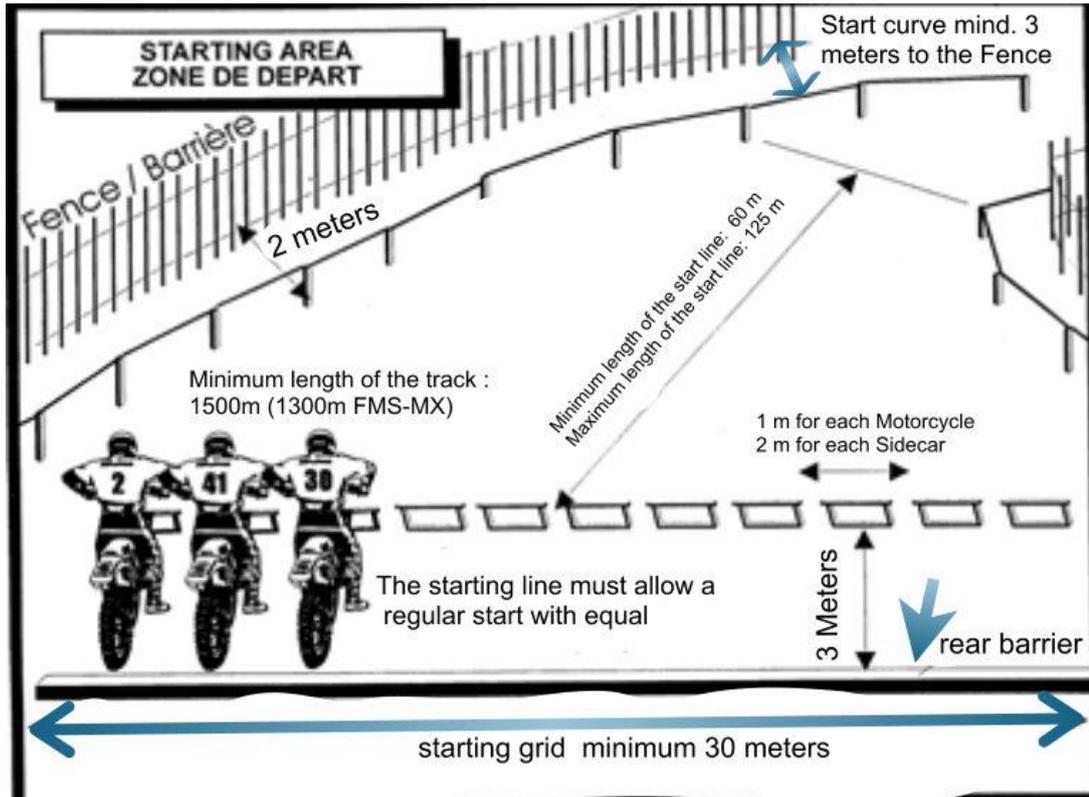
En cas d'infraction, le participant (également responsable de ses aides) est sanctionné par les commissaires sportifs FMS/SAM d'une amende (en argent, exclusion ou perte de points, voire suspension). De plus, l'organisateur a le droit de le tenir pour responsable de tous les coûts inhérents.

Les tapis absorbants, permettant d'éviter des dommages d'environnement, doivent être repris par les participants au plus tard après la clôture de la manifestation ou doivent être correctement débarrassés selon les directives de l'organisateur.

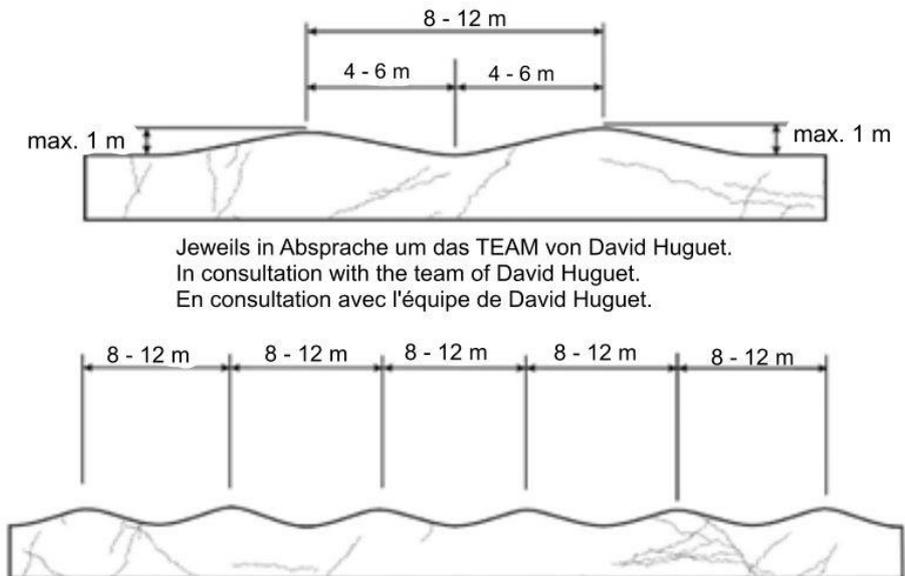
Lors du lavage des motos, uniquement des produits de nettoyage aux substances chimiques biodégradables doivent être utilisés.

# DIAGRAMME / LOGOS

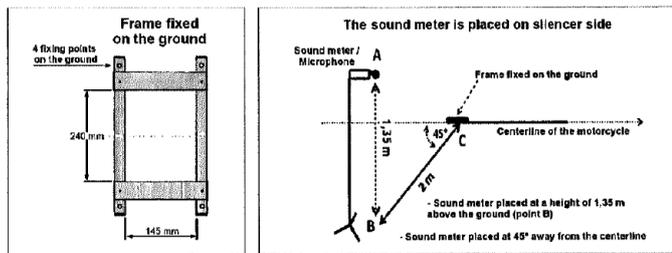
Départ



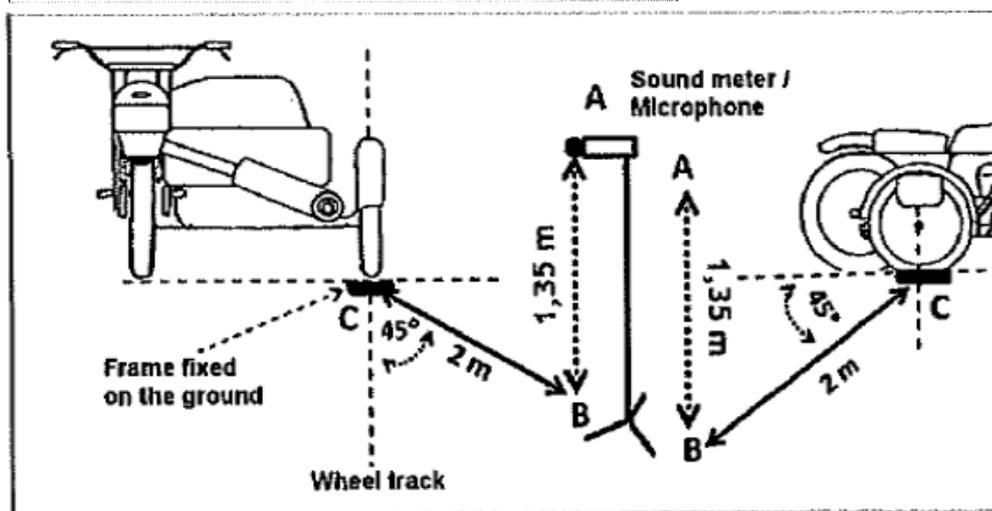
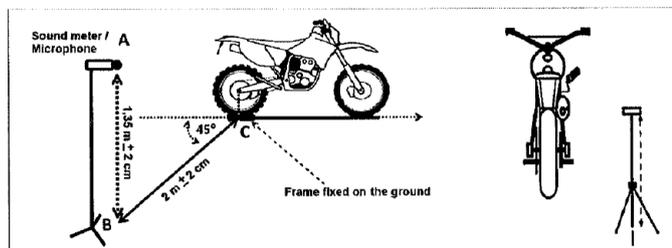
## Waves/Rowling Waves



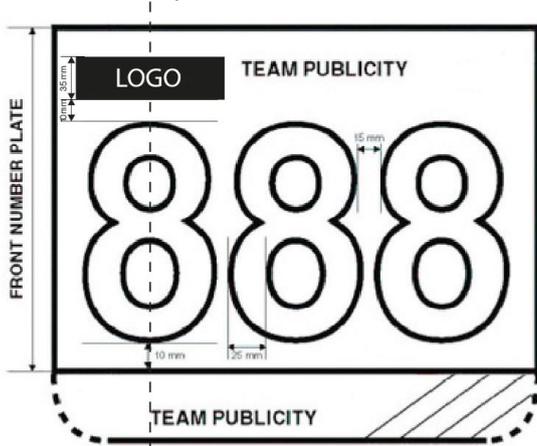
# Messure de bruit



POSITION OF THE SOUND METER IN RELATION TO THE MOTORCYCLE



# Nombre de depart



Plan infrastructure (exemple)



Parc fermé / Emplacement pour les contrôles après les manches

